



SOCIÉTÉ  
ONTARIENNE  
DU CANNABIS

**2021-2022**

**Rapport annuel**



# Lettre adressée au ministre

L'honorable Peter Bethlenfalvy, ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

À titre de président du conseil de la Société ontarienne de vente du cannabis (CRO) Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel.

Le rapport couvre la période fiscale du 1 avril 2021, au 31 mars 2022.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Dejak'.

Connie Dejak  
Président – Conseil d'administration  
Société ontarienne de vente du cannabis



# Tableau de matières

Message de la présidente	4
Message de la présidente et chef de la direction	5
Points saillants du rendement : Rétrospective sur l'exercice 2021-2022	6
À propos de la Société ontarienne du cannabis	8
Rémunération du conseil d'administration d'OCRC	10
Cannabis récréatif légal en Ontario : Environnement d'exploitation	11
Orientation stratégique : Activités clés et performances opérationnelles	13
Risques pour l'agence et plan d'atténuation	21
Discussion et analyse de la gestion	23
États financiers de la SOVC pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	33
Rapport du vérificateur indépendant	35

# Message du président du conseil

Au cours de la dernière année, la Société ontarienne de vente du cannabis (CRTO), qui exerce ses activités sous le nom de Société ontarienne du cannabis (CSO), a pris des mesures sans précédent en continuant de jeter les bases nécessaires pour soutenir le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada pendant de nombreuses années à venir. J'ai le plaisir de partager notre rapport annuel 2021-2022, qui met en lumière les progrès importants que nous avons accomplis dans l'exécution de notre mandat, tel qu'il a été défini par le ministre des Finances de l'Ontario.

En tant que président, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration de l'OCRC pour leur formidable engagement envers le service public et leur dévouement envers l'OCS. Au nom du conseil d'administration, je tiens également à exprimer notre appréciation au président et chef de la direction du SEO, David Lobo, qui a fait preuve d'un leadership solide et résilient en 2021-2022, guidant nos activités à travers de nombreux obstacles liés à la pandémie de COVID-19 en cours. Grâce à sa connaissance approfondie du marché du cannabis et à son expérience dans l'établissement de notre organisation depuis sa création, David a positionné l'OCS pour accélérer sa croissance sur une trajectoire abrupte au cours de la dernière année. Cette année, les progrès ont dépassé de loin ceux des années précédentes.

Ensemble, le conseil a fait progresser plusieurs priorités essentielles en 2021-2022, notamment :

- Achèvement des phases initiales d'un examen complet de la gouvernance de l'organisme qui renforce la responsabilisation de la Société en tant qu'organisme public du gouvernement de l'Ontario
- Appuyer le vérificateur général de l'Ontario 2021 Audit de l'optimisation des ressources du BCS, qui a donné lieu à des recommandations qui présentent des occasions pratiques de renforcer notre entreprise par rapport à notre mandat

- Continuer de défendre le marché légal en éduquant les intervenants et en s'associant à des experts sur la publication de rapports publics qui mettent en lumière les avantages économiques de l'industrie du cannabis en Ontario et les méfaits scientifiquement vérifiés des produits du cannabis illégaux
- Enrichir la supervision de l'agence grâce à l'intégration de nouveaux membres du conseil d'administration ayant des expériences et des expertises diverses
- Mener une recherche rigoureuse à l'échelle nationale pour trouver un président-directeur général permanent afin d'assurer la stabilité de la direction des activités de l'organisme
- Collaborer avec le président et chef de la direction d'OCS afin d'établir une nouvelle stratégie d'entreprise pluriannuelle qui stimulera les progrès dans la mise en place de capacités de vente en gros de premier ordre et une expérience client fluide et la promotion d'une industrie socialement responsable

Combinés, ces domaines de progrès ont contribué à accroître l'élan de l'agence vers l'exécution de notre important mandat. Je me réjouis à l'idée de travailler avec notre conseil d'administration pour tirer parti de notre succès au cours de l'année à venir.



Connie Dejak  
Présidente — Conseil d'administration  
Société ontarienne de vente du cannabis

# Message de la présidente et chef de la direction

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'industrie ontarienne du cannabis a entamé une deuxième année complète de gestion des défis de la pandémie de COVID-19 en cours tout en relevant le défi d'élargir l'accès légal et le choix de produits pour les consommateurs de cannabis. J'ai le plaisir de vous faire part du rapport annuel 2021 – 22 de la Société ontarienne du cannabis, qui contient les détails suivants nos réalisations au cours du dernier exercice, y compris nos progrès vers les buts et objectifs inclus dans notre plan d'affaires 2021-2024. Ensemble, les activités décrites dans le présent rapport nous ont rapprochés de la réalisation de notre vision de faire croître le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.

En tant qu'organisme gouvernemental, le BCS a pour mandat :

- Assurer l'accès à du cannabis légal et éprouvé de qualité
- Soutenir une industrie socialement responsable
- Garder le cannabis hors de la portée des enfants et des jeunes
- Revenus pour la province d'Ontario

Au cours du dernier exercice, le BCS a collaboré avec des partenaires de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (AGCO) afin d'intégrer un nombre sans précédent de magasins de détail autorisés exploités par des intérêts privés dans la province afin d'élargir rapidement l'accès au cannabis légal. Parallèlement, le SEO a collaboré avec les producteurs autorisés par le gouvernement fédéral afin d'élargir l'assortiment de produits de cannabis novateurs dans diverses catégories qui commencent à prouver aux consommateurs l'avantage concurrentiel de la culture et de la fabrication légales. L'OCS aussi a déployé des efforts considérables pour commencer à jeter les bases de la responsabilité sociale au sein de son entreprise et de l'industrie juridique, un effort qui sera davantage ciblé au cours de l'année à venir.

Malgré les impacts continus de la pandémie de COVID-19, l'OCS et l'AGCO a soutenu 1 460 magasins en activité par le fin de l'exercice 2021-2022. Pour soutenir ce réseau important croissance, l'OCS a étendu ses opérations et vu la vente en gros les ventes dépassent le milliard de dollars. L'organisation a pris des mesures mesurables pour introduire de nouveaux programmes qui soutiennent l'évolution de l'industrie besoins, poursuivi l'automatisation de sa capacité de distribution, recherché améliorations de son processus d'appel de produit pour répertorier 1 260 nouveaux produits innovants, et élargi son utilisation des données et des perspectives pour s'assurer que la prise de décisions demeure éclairée par le marché les

préférences des consommateurs. Des initiatives majeures, dont la lancement de notre première campagne Buy Legal, nous les préjugés persistants à l'égard de la consommation de cannabis achats et consommation responsables dans le cadre de la réglementation cadre. Le cannabis légal étant maintenant plus accessible en raison le vaste réseau de détaillants, l'OCS a réalisé un chiffre d'affaires de 1,18 milliard de dollars, permettant à l'organisation de générer 184,4 millions de dollars en revenus nets revenu pour la province.

Ce fut une année de croissance pour notre industrie, et je suis extrêmement fier des progrès réalisés en 2021-2022 en partenariat avec nos partenaires revendeurs agréés et producteurs agréés. Je remercie tout particulièrement notre présidente, Connie Dejak, et tous les membres du comité Conseil d'administration de l'OCRC pour son engagement indéfectible et la supervision stratégique de l'OCS. J'étends aussi ma profondeur appréciation à notre équipe de direction et à tous les OCS personnel pour leurs nombreuses contributions à l'édification de notre entreprise au cours de l'année écoulée. Je me réjouis à l'idée de travailler avec notre conseil et l'équipe d'OCS pour continuer à progresser vers notre mission de permettant un marché du cannabis dynamique grâce à d'excellents expérience client fondée sur la sélection, le service et la qualité.



David Lobo  
Président et CEO  
Société ontarienne du cannabis

# Points saillants du rendement

## Rétrospective sur l'exercice 2021-22

Au cours de sa quatrième année d'exploitation, la Société ontarienne du cannabis a réussi à atteindre ses objectifs pour l'exercice 2021-22, tels qu'ils sont énoncés dans son plan d'affaires 2021-24. Globalement, le plan d'affaires a établi trois objectifs clés pour le agence à poursuivre au cours de l'année :

- Respecter nos engagements financiers
- Accélérer rapidement la croissance du réseau de magasins
- Être le meilleur organisme gouvernemental pour lequel travailler en Ontario

### Livrer sur notre Financier Engagements

En tant qu'agence de Gouvernement de l'Ontario, le BCS est responsable générer des revenus pour la province et soutenir une industrie du cannabis responsable en Ontario.

**184,4**

MILLIONS DE DOLLARS

Revenu net

**1,1**

MILLIARD DE DOLLARS

Wholesale revenue

**72,7**

MILLIONS DE DOLLARS

Revenus d'OCS.ca

**9,7**

Rotation des stocks

## Points saillants du rendement : Rétrospective sur l'exercice 2021-2022

### RAccélérer rapidement la croissance de le réseau de magasins

Réaliser son mandat d'assurer un accès sûr au cannabis légal et d'éliminer le marché illégal, l'OCS a travaillé avec les parties prenantes concernées tout au long de l'année pour soutenir la croissance du réseau de magasins de détail autorisés.

**1 460**

Détail autorisé  
magasins ouverts en  
233 communautés

**56,9%** **47 805**

Marché légal  
capturer

Commandes  
en gros

**40%**

Part de marché du Canada  
cannabis récréatif

**2 014**

Total des UGS<sup>1</sup>

**1 260**

Nouvelles UGS

### Sois le meilleur Agence gouvernementale pour Travailler pour en Ontario

Pour s'établir comme le meilleur organisme gouvernemental pour lequel travailler en Ontario, l'OCS reconnaît que le recrutement et la fidélisation d'une main-d'œuvre diversifiée, dynamique, engagée et inclusive sont essentiels à son succès. Au cours de l'exercice 2021-2022, le BSC a réalisé ce qui suit :

Prévue pour un retour au pouvoir réussi, respectant les exigences en matière de santé publique en évolution

Établissement d'une politique sur le travail hybride pour les employés de l'OCS

Mise en place d'un cadre de gestion de la performance

Lancement du tout premier sondage sur l'engagement des employés de l'OCS

Offrir une formation et un soutien aux employés pendant qu'ils travaillaient pendant la pandémie

A organisé une discussion contre le racisme animée par le Dr Akwasi Owusu-Bempah

<sup>1</sup> Représente le nombre total d'UGS répertoriées au 31 mars 2022, y compris les nouvelles UGS ajoutées et supprimées du catalogue tout au long de l'exercice 2021-2022

# À propos de la Société ontarienne du cannabis

## Mandat provincial

La Société ontarienne de vente du cannabis (CRTO), exploitée sous le nom de Société ontarienne du cannabis (CSO), est le grossiste exclusif du gouvernement en cannabis récréatif destiné aux magasins de détail privés autorisés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). Le BCS exploite également le site Web pour le cannabis récréatif, qui offre un accès légal aux adultes de tout l'Ontario. L'OCS a été créé en tant que par l'entremise de l'Ontario Cannabis Retail Loi de 2017 sur les corporations (la Loi). Comme le prévoit la Loi, le BCS a le pouvoir d'acheter, de posséder et de vendre du cannabis et produits, ainsi que promouvoir la responsabilité sociale dans le cadre avec du cannabis.

Le SEO appuie les objectifs du gouvernement de l'Ontario en matière de vente de cannabis à des fins récréatives : mettre en place un système de vente au détail qui gardera le cannabis hors de la portée des enfants et des jeunes, protégera les collectivités et combattra le marché illégal. L'OCS appuie ces objectifs provinciaux en :

- Approvisionnement et distribution de cannabis ayant fait l'objet d'essais de qualité dans des magasins de détail autorisés
- Offrir aux adultes un accès sûr et fiable au cannabis légal par l'entremise d'OCS.ca
- Fournir aux consommateurs des renseignements sur la consommation sécuritaire et responsable
- Promouvoir la responsabilité sociale pour favoriser une approche responsable de la vente au détail de cannabis

Dans le cadre de son mandat, le BCS relève du ministre des Finances et vise à fonctionner de façon efficiente et transparente. Tout au long de l'exercice 2021-22, le BCS s'est concentré sur la satisfaction des attentes énoncées dans sa lettre de mandat 2021-22 du ministre des Finances, tout en atteignant les objectifs énoncés dans son plan d'affaires 2021-24.

## Responsabilité de l'agence

En tant qu'organisme de la Couronne du gouvernement de l'Ontario, le BCS est assujéti aux exigences énoncées dans la Directive sur les organismes et les nominations. Le BCS a déployé des efforts considérables pour respecter ces exigences en matière de reddition de comptes. Tous les documents sont entièrement accessibles sur [OCS.ca](https://www.ocs.ca).

Les publications sur la responsabilité d'OCS comprennent :

- Rapport annuel
- Plans d'affaires

- États financiers
- Protocole d'entente entre le président du conseil d'administration de l'OCRC et le ministre des Finances
- Déclaration des frais de déplacement, de repas et d'accueil des dirigeants

Le BCS publie également des rapports de données périodiques afin de rendre les données sur le marché et les constatations de l'industrie accessibles au public. Le libre accès aux données sur le marché légal aide à établir un marché ouvert d'idées pour éduquer les consommateurs et lutter contre le marché illégal. Le Bureau du surintendant des institutions financières continuera de fonctionner dans un esprit de transparence et d'échange d'information au cours des années à venir.

## Apprenez à connaître la SOC

Les opérations quotidiennes de l'OCS sont supervisées par le président et chef de la direction de l'agence, qui relève du conseil d'administration de l'OCRC. Le président et chef de la direction nomme une équipe de direction composée de cadres supérieurs pour aider à la gestion des secteurs d'activité de l'agence. Pour guider les activités du BCS au cours des prochaines années, l'organisation a élaboré une vision, une mission et un des valeurs qui définissent ce qu'est le CSO et ce que l'organisation cherche à réaliser en parallèle avec ses objectifs.

### OCS Vision

Le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.

### OCS Mission

Créer un marché dynamique grâce à une expérience client exceptionnelle, fondée sur la sélection, le service et la qualité.

### Valeurs OCS

- **Orientation client** : Nous nous efforçons de fournir un service et une assistance exceptionnels à tous les clients internes et externes.
- **Pensée avant-gardiste** : Nous défions le statu quo et adoptons l'innovation continue.
- **Fierté du service** : Nous agissons avec la plus grande intégrité en tant que fiers employés du secteur public.
- **Travail en équipe** : Nous travaillons ensemble et nous gagnons ensemble, tirant parti de nos diverses forces individuelles.



# À propos de la Société ontarienne du cannabis

## Organigramme de l'OCS

L'organigramme ci-dessous présente chaque service et les équipes fonctionnelles de ces directions au 31 mars 2022. Ces départements sont chargés de fournir le mandat de

l'organisation, les responsabilités prévues par la loi et les objectifs d'affaires.



### Vice-président, marchandisage, Commercialisation et numérique

Marchandisage

commerce électronique et expérience numérique

Commercialisation

La connaissance des consommateurs

### Vice-président, Partenariats magasins & Service client

Support client omnicanal

Commerce de gros

Partenariats de magasins

### Chef des opérations financières

Finances

Planification et analyse financières

### Chef de l'exploitation

Logistique

Services de la chaîne d'approvisionnement

Approvisionnement

Assurance qualité et affaires réglementaires

Gestion de l'inventaire

### Vice-président, Affaires corporatives & Responsabilité sociale

CAffaires corporatives, politique & Soutien aux entreprises

Communications

Responsabilité sociale

Engagement stratégique

### Chef des services juridiques et administratifs

Services juridiques

Audit interne

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Sécurité de l'entreprise & Installations

Apprentissage et développement

Ressources humaines

Conseil d'administration

### Chef de l'information

Mise en œuvre des applications

Opérations informatiques

Analyse des données



# Rémunération du conseil d'administration de l'OCRC<sup>2</sup>

Membre du Conseil	Poste	Terme	Rémunération versée en 2021-2022
Connie Dejak	Chaise	26 septembre 2019 au 2 décembre 2022	33 425,00 \$
Clare Copeland	Vice-président	12 décembre 2019 au 11 décembre 2022	5 250,00 \$
Hanoz Kapadia	Membre	2 mai 2019 au 1 mai 2021	0,00 \$
Donna Duncan	Membre	13 novembre 2019 au 5 juillet 2022	4 900,00 \$
Kam Va Philip Leong	Membre	27 août 2020 au 26 août 2023	7 500,00 \$
Kelly Elwood	Membre	29 septembre 2021 au 28 septembre 2024	1 600,00 \$
Michael Smoskowitz	Membre	21 novembre 2018 au 24 novembre 2024	4 900,00 \$
Anthony Bavota	Membre	17 février 2022 au 16 février 2025	0,00 \$
Rajesh Uttamchandani	Membre	18 juin 2020 au 17 juin 2025	7 400,00 \$
<b>Total</b>			<b>64 975,00 \$</b>

<sup>2</sup> La rémunération du conseil d'administration de Hanoz Kapadia et d'Anthony Bavota pour l'exercice 2021-22 a été versée au cours de l'exercice 2022-23 et sera enregistrée dans le rapport annuel 2022-23

# Cannabis récréatif

## légal en Ontario

### Environnement opérationnel

L'exercice 2021-22 a marqué le troisième anniversaire de la vente légale de cannabis à des fins récréatives au Canada. Malgré les répercussions continues d'une pandémie mondiale sans précédent, le marché de la vente au détail de cannabis en Ontario a continué de croître rapidement et est devenu un important moteur économique de la province. Les sections ci-dessous présentent en détail les mesures prises par l'OCS au cours du dernier exercice alors que l'économie de l'Ontario a commencé à rouvrir et que le secteur du cannabis a continué d'évoluer.

### Évolution du cannabis légal : Croissance sectorielle et impact économique

Le secteur du cannabis en Ontario a considérablement évolué depuis la légalisation, des progrès notables ayant été réalisés au cours du dernier exercice. Du cannabis légal et de qualité testée était disponible pour les adultes par l'intermédiaire de 1 460 détaillants autorisés dans 233 communautés, y compris trois magasins à la ferme dans des installations de production agréées, et en ligne via OCS.ca. Le nombre de produits référencés à vendre a fortement augmenté avec 1 260 nouvelles références (stock unités, ou des listes de produits uniques) introduits sur le marché plus de au cours de l'année, ce qui a eu un impact correspondant sur ventes. En 2021-2022, l'OCS a reçu environ 73,7 millions d'unités de produits du cannabis dans son centre de distribution et rempli 47 805 commandes en gros passées par des détaillants agréés, les consommateurs adultes de l'Ontario dépensant plus de 1,6 milliard de dollars sur le cannabis légal. Grâce aux mesures prises pour maintenir et faire croître les points d'accès légaux et à l'introduction de produits nouveaux et novateurs, l'OCS estime que 56,9 % de tous les achats de cannabis à des fins récréatives se font maintenant légalement.

Le secteur du cannabis en Ontario a également contribué positivement à l'économie provinciale. Depuis la légalisation en octobre 2018, on estime que l'industrie du cannabis en Ontario a :

- Contribution de 13,3 milliards de dollars au PIB de la province, dont 8 milliards de dollars en revenu du travail
- Maintien de 48 000 emplois cumulatifs en Ontario
- A généré 142 millions de dollars en impôts directs et 1,2 milliard de dollars en impôts indirects

En comparaison, ces chiffres suggèrent que la contribution économique du secteur légal du cannabis pourrait maintenant surpasser celle des grandes industries de l'Ontario, y compris

les brasseries, la fabrication de vêtements, la fabrication de produits du bois et le secteur des médias.

Malgré les premiers succès du secteur et la croissance rapide du marché de la vente au détail, la consommation de cannabis et de cannabis demeure stigmatisée. Cela peut être attribué à de nombreuses choses, y compris l'interdiction qui a duré des décennies avant la légalisation et le manque général de compréhension des types de produits du cannabis. Leurs effets et forces variables, les modes de consommation et les risques potentiels pour la santé associés.

Pour sa part, dans le but de lutter contre la stigmatisation, l'OCS a pris des mesures pour établir les bases d'une industrie du cannabis socialement responsable en Ontario. Au cours du dernier exercice, le BCS a déployé une campagne Achetez légal et a élaboré des ressources éducatives sur le site OCS.ca afin de permettre aux consommateurs de prendre des décisions éclairées au sujet de la consommation de cannabis. Lorsqu'ils achètent auprès de sources légales, les consommateurs peuvent également être assurés que la qualité des produits est testée et soumise à des exigences réglementaires strictes visant à garantir que les produits restent hors de la portée des enfants et des jeunes.

### Impacts continus de la pandémie de COVID-19

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2021-22, l'Ontario a continué de composer avec les effets continus de la pandémie de COVID-19. Comme l'année précédente, le secteur du cannabis s'est déplacé ses activités en réponse aux mesures croissantes de santé et de sécurité publiques visant à protéger les Ontariens. Cela signifiait que, pendant une grande partie de l'année, les détaillants autorisés n'ont pas pu ouvrir leurs portes au public ou ont dû opérer sous réserve de diverses exigences de santé publique, y compris des limites sur le nombre de personnes qui pourraient physiquement entrer dans un magasin. Pour soutenir le secteur du cannabis au milieu de ce paysage sans précédent, le gouvernement de l'Ontario a continué de permettre aux détaillants autorisés d'offrir temporairement des services de ramassage et de livraison en bordure de rue.

## Cannabis récréatif légal en Ontario : Environnement opérationnel

Comme les mesures de santé et de sécurité publiques ont eu une incidence sur les activités commerciales tout au long de l'exercice, le BCS a continué de favoriser la vigueur et la résilience de l'industrie et d'appuyer la continuité des activités au moyen de diverses activités :

- Continuer d'offrir des options améliorées de livraison par l'intermédiaire du site OCS.ca afin de maintenir un accès étendu à la livraison express
- Améliorer les processus et les procédures du centre de distribution d'OCS pour répondre à la demande accrue de commandes de détail
- Intégration rapide de nouveaux détaillants autorisés pour accroître l'accessibilité pour les consommateurs qui souhaitent acheter du cannabis légal
- Mise à l'essai et mise en œuvre de nouveaux modèles de distribution afin de renforcer la chaîne d'approvisionnement de l'industrie, y compris l'exécution des commandes au guichet et au guichet dans les magasins de détail autorisés

Comme le mandat de l'agence comprend la garantie d'un large accès au cannabis légal, OCS.ca est resté un moyen important par lequel les consommateurs pouvaient acheter du cannabis légal à domicile. À l'automne 2021, le gouvernement de l'Ontario, avec le soutien du OCS et la CAJO ont adopté la Loi de 2021 visant à soutenir les personnes et les entreprises, qui comprenait des modifications au cadre légal du cannabis en Ontario qui permettaient aux détaillants autorisés d'offrir des services de collecte et de livraison en bordure de trottoir de façon permanente. Ces changements sont entrés en vigueur en mars 2022, parallèlement aux efforts visant à assouplir les mesures de santé publique qui soutiennent la réouverture graduelle de l'économie de l'Ontario.

# Orientation stratégique

## Activités clés et performances opérationnelles

Le BCS reçoit du ministre des Finances une lettre de mandat annuelle qui énonce les principaux résultats attendus de l'organisme. En 2021-2022, l'OCS a reçu l'ordre de poursuivre les efforts visant à élargir l'accès au cannabis légal en Ontario, à soutenir les partenaires afin de permettre l'innovation de produits, à élargir les données de marché afin de soutenir la

capture illégale du marché et à faire progresser les efforts en matière de responsabilité sociale dans l'industrie. Les plans de l'agence pour répondre à ces attentes ont été décrits dans son plan d'activités 2021-2024. Les sections ci-dessous donnent un aperçu des progrès réalisés par l'organisme pour atteindre ces buts et objectifs pour l'exercice 2021-22.

### Priorités de l'entreprise

#### Objectif 1 : Livrer le Nos engagements financiers

Accroître le total des produits tirés des ventes 107 % sur l'exercice 2020-21

Diminution des frais de vente, généraux et administratifs en pourcentage des produits 11,6 % à 8,4 %, soit une réduction de 3,2 % par rapport à l'exercice 2020-2021

Effectuer neuf rotations des stocks chaque année au centre de distribution d'OCS

Engager 0,25 % du bénéfice net chaque année pour activités de responsabilité sociale

#### Objectif 2 : Accélérer rapidement la Croissance du réseau de magasins

1 000 magasins commandent d'ici le 1 septembre 2021

Augmenter la capture du marché illégal à 60 % d'ici la fin de l'exercice 2021-2022

#### Objectif 3 : Soyez le meilleur gouvernement Travailler pour une agence en Ontario

Atteindre un taux de satisfaction des employés de 75 % par an

Atteindre 100 % de participation des employés dans l'établissement d'objectifs annuels

## OBJECTIF 1

### Tenir nos engagements financiers

Le BCS est un organisme provincial autofinancé qui est classé comme une entreprise d'État, ce qui signifie qu'une partie importante de son mandat consiste à générer un revenu net pour la province. Les engagements financiers de l'organisme ont été décrits dans le budget de l'Ontario de 2021, et sa situation financière être consolidées dans les Comptes publics de l'Ontario de 2021-22. Malgré les mesures de santé publique en cours liées à la pandémie, en raison de l'incidence sur les

activités des détaillants autorisés, le secteur Siège social a dépassé ses objectifs en matière de bénéfice net et de frais de vente, généraux et administratifs (« FVGA ») en raison de l'efficacité opérationnelle et de la baisse des dépenses. Les revenus bruts ont totalisé 1,18 milliard de dollars, avec un bénéfice net de 184,4 millions. Dans l'ensemble, le SCO a connu du succès dans le respect de ses engagements financiers. Les activités qui ont soutenu ces progrès sont décrites ci-dessous.

Objectif	Indicateur clé de performance	Description	Progrès
Livrez sur notre financier engagements et atteindre 1,36 milliard de dollars en revenus, livrer 170 millions de dollars dans le bénéfice net la province et assurer SG & A fait ne pas dépasser 8,4 % de revenus	Augmenter notre chiffre d'affaires total des ventes 107 % sur la Exercice 2020-2021	Mesure la performance des revenus par rapport à l'exercice précédent	Bien que l'OCS généré 1,18 milliard de dollars en revenus, COVID-19-impacts liés limités croissance des ventes à 81,2 % l'année précédente
	Diminution des frais de vente un pourcentage du chiffre d'affaires de 11,6 % à 8,4 %, soit 3,2 % réduction sur exercice 2020-21	Mesure la capacité de gérer charges d'exploitation alors que croissance des revenus et du bénéfice net	L'OCS prudemment géré son fonctionnement dépenses et SG & A tenues à 6,9 % du chiffre d'affaires, soit 1,5 % inférieur à son objectif
	Inventaire neuf complet tourne annuellement à l'OCS centre de distribution	Mesure la fréquence des stocks les stocks sont épuisés et réapprovisionné, soutenant qualité du produit (par exemple, plus récent, des produits plus frais à chaque tour)	L'OCS a dépassé son objectif et réalisé 9.7 rotation des stocks
	Engager 0,25 % du revenu net chaque année à la société activités de responsabilité	Assure un financement dédié est disponible pour faire progresser l'OCS Stratégie de responsabilité sociale et activités connexes	L'OCS a dépensé 108 000 \$ des 175 000 \$ alloués sur responsabilité sociale activités. Deux projets ont été reportés à 2022-2023, affectant les dépenses

### Automatisation des principales fonctions financières

Alors que l'OCS entrait dans sa quatrième année d'activité, il a pris des mesures pour renforcer son infrastructure interne de base et automatisé bon nombre de ses fonctions financières pour assurer l'évolutivité et l'efficacité alors que l'agence continue de développer son catalogue de produits et de servir ses clients grossistes. Cela comprenait l'amélioration du processus de retour au fournisseur, l'automatisation des cycles de l'approvisionnement au paiement et de la commande au

comptant et le perfectionnement des processus et procédures internes. En fin de compte, cela a permis d'obtenir des délais de traitement plus courts et des délais d'exécution plus rapides pour partage d'informations avec les producteurs autorisés et Détaillants autorisés, permettant aux équipes du BCS de réduire le temps consacré aux tâches administratives et d'améliorer les niveaux de service aux intervenants pertinents.

## Orientation stratégique : Activités clés et performances opérationnelles

### Gestion améliorée des catégories de produits

Le BCS a continué d'améliorer son processus d'appel de produits de bout en bout. Il s'agit du processus par lequel l'OCS s'approvisionne en produits du cannabis récréatif, les inscrit sur la liste et les achète auprès de producteurs sous licence fédérale. Tous les produits soumis au BCS dans le cadre du processus d'appel de produits sont évalués en fonction de critères uniformes avant qu'une décision d'inscription soit prise. En 2021-2022, l'OCS a lancé 1 260 nouveaux produits, soit une augmentation d'environ 35 % par rapport au nombre de nouveaux produits ajoutés au cours de l'exercice précédent, provenant de 149 producteurs autorisés de partout au Canada.

Afin de mieux soutenir son objectif d'augmenter le nombre de produits mis à disposition pour l'achat en gros, de fournir une plus grande clarté aux producteurs autorisés sur le processus et de considérer et d'évaluer plus efficacement un volume plus élevé de soumissions de produits, l'OCS a introduit un processus d'appel de produits amélioré au premier trimestre 2021 – 22. Le processus a été conçu pour augmenter le nombre de produits innovants auxquels les détaillants autorisés peuvent accéder et offrir aux consommateurs des produits de cannabis cohérents et de qualité testée à travers une variété de prix pour les encourager à faire de leur prochain achat un achat légal.

### Investissements dans les infrastructures de distribution

En 2021-22, le BCS a poursuivi diverses initiatives afin d'offrir une infrastructure de distribution plus robuste et plus efficace. Cela comprenait l'introduction de nouveaux équipements et technologies d'automatisation au centre de distribution (DC)

pour permettre à l'agence de traiter plus efficacement les commandes en gros et de gérer une sélection plus large de SKU d'un plus grand nombre de producteurs sous licence. Parallèlement à l'automatisation en cours au DC, l'introduction des modèles de livraison Flow-Through et Hub-and-Spoke permettra en outre à l'OCS de transporter plus de produits et de livrer des volumes plus élevés de cannabis légal aux magasins de détail autorisés.

L'OCS a piloté Flow-Through pour permettre à l'agence de distribuer et de vendre des produits aux détaillants autorisés qui ne sont pas en stock au DC, ce qui augmentera le volume de produits pouvant être achetés auprès des producteurs agréés. En fin de compte, ce modèle aidera l'OCS :

- Offrir un assortiment élargi de produits
- Fournir des produits à durée de conservation plus courte et d'autres produits innovants
- Améliorer l'efficacité du centre de distribution

Avant l'émission d'actions accréditatives, tous les produits fournis par les producteurs autorisés étaient gardés en stock au CD avant d'être mis à la disposition des détaillants autorisés aux fins d'achat. Dans le cas des actions accréditatives, le BCS n'inventoriera plus tous les produits. Les producteurs autorisés communiqueront plutôt régulièrement la disponibilité des produits accréditifs à l'OCS, qui indiquera quels produits les détaillants peuvent commander. Après qu'un détaillant passe une commande de produits accréditifs auprès du BCS, le producteur autorisé expédie les produits demandés au CD, où ils sont traités et distribués au détaillant en même temps que leurs expéditions régulières en gros.

#### Processus d'appel de produit amélioré

Le processus amélioré d'appel de produits comporte trois étapes :

##### Pré-soumission

**1. Pré-soumission :** Cela commence lorsque le BCS publie un bulletin sur les besoins en assortiment, suivi d'une opportunité pour les producteurs autorisés intéressés (les deux et potentiels) pour soumettre à l'avance les produits qu'ils souhaitent mettre en vente en Ontario.

##### Soumission

**2. Soumission :** Les producteurs sous licence éligibles choisis dans le cadre du processus de pré-soumission sont invités à soumettre leur candidature via le portail de soumission d'appels de produits. Le BCS évalue les soumissions en fonction de critères normalisés tous les producteurs autorisés avec des commentaires et émet des avis d'achat de produits en fonction des soumissions réussies.

##### Intégration

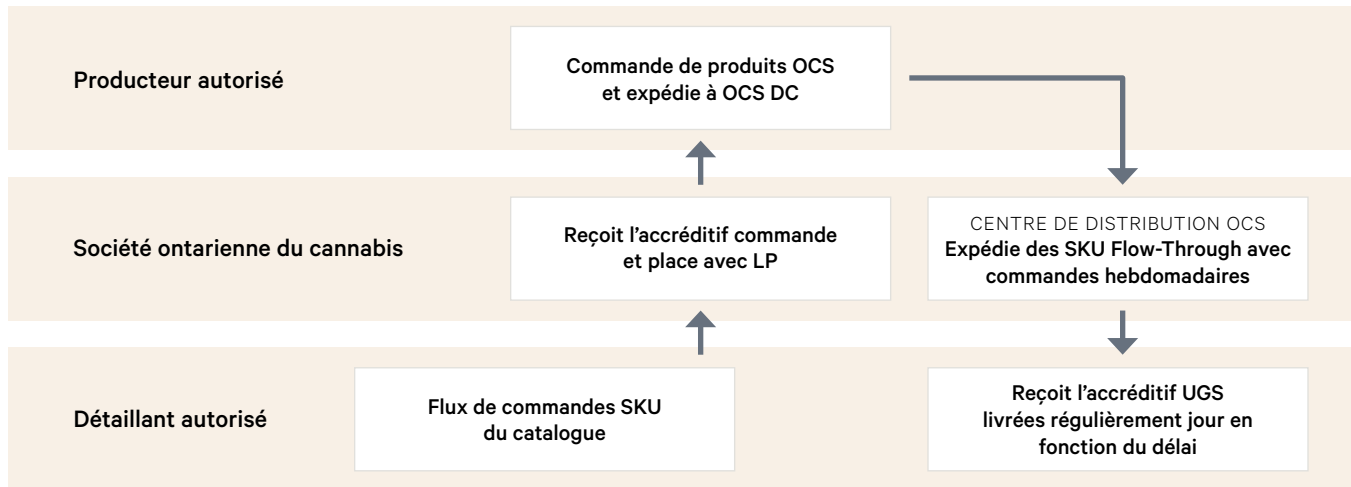
**3. Intégration :** Les producteurs autorisés collaborent avec l'OCS afin de compléter le processus d'inscription, d'établir des prévisions et de faire en sorte que le produit soit vendu sur le marché du cannabis récréatif en Ontario.

##### Produit Listé

Après l'introduction de ces améliorations, les appels de produits subséquents ont pris en compte en moyenne de 2 300 à 2 600 demandes préalables et de 700 à 900 demandes officielles, et finalement ont répertorié en moyenne de 600 à 800 produits à vendre en Ontario.

# Orientation stratégique : Activités clés et performances opérationnelles

## Processus de flux continu



Au quatrième trimestre, l'OCS a mis en œuvre Hub-and-Spoke, un modèle qui permet une distribution en gros plus efficace aux détaillants autorisés. Dans ce modèle, les commandes des magasins sont acheminées du centre de distribution aux plaques tournantes des transporteurs régionaux en Ontario, où elles sont triées avant d'être expédiées directement aux détaillants.

### Éducation et responsabilité sociale

La Stratégie de responsabilité sociale de l'OCS, lancée en 2020-2021, repose sur trois piliers fondamentaux : jeter les bases de la durabilité, appuyer une industrie diversifiée et inclusive, faire progresser les connaissances sur le cannabis et promouvoir une consommation responsable. Pour atteindre les objectifs de la stratégie de responsabilité sociale :

- Le contenu sur l'avancement des connaissances sur le cannabis et la promotion de la consommation responsable a été élaboré et mis à la disposition du public sur le site OCS.ca.
- Une formation sur le climat intelligent a été terminée au T3 2021-22 afin de comprendre comment mesurer l'empreinte carbone de l'OCS. Les travaux de mesure de l'empreinte carbone de l'organisme ont commencé au T4 et se poursuivront jusqu'en 2022-23.

- Processus de partage des données avec les chercheurs et universitaires ont été créés pour soutenir le développement continu des connaissances liées au cannabis et à la santé publique.
- Une campagne de marketing « Achetez légalement » a été lancée afin de sensibiliser les consommateurs de cannabis existants au cadre juridique et de les amener à le suivre. La campagne a permis d'accroître de 39 % le trafic de nouveaux utilisateurs sur le site OCS.ca et a conduit plus de 3 000 consommateurs directement vers les détaillants autorisés.

Dans la poursuite des objectifs de Responsabilité Sociétale de l'agence, deux initiatives ont été reportées à l'exercice 2022-2023. Par conséquent, les fonds de responsabilité sociale n'ont pas été dépensés au cours de l'exercice 2021-22. La première, une évaluation du cycle de vie du processus de la semence à la vente, permettra de comprendre l'impact environnemental de l'industrie du cannabis en Ontario. La deuxième est une étude qui fournira des données sur la diversité au niveau du commerce de détail en Ontario.



# Orientation stratégique : Activités clés et performances opérationnelles

## OBJECTIF 2

### Accélérer rapidement la croissance du réseau de magasins

Le fait de veiller à ce que les Ontariens adultes aient accès à du cannabis récréatif légal et éprouvé de qualité permet aux consommateurs de se convertir en permanence à des sources illégales, ce qui est un objectif fondamental du

cannabis légalisation. Conformément à cet objectif, l'OCS a pris des mesures pour améliorer sa capacité à soutenir les détaillants autorisés.

Objectif	Indicateur clé de performance	Description	Progrès
Activer 1 000 magasins pour commencer commande de l'OCS par 1 septembre 2021	1 000 magasins commandent avant le 1 septembre 2021	Objectif quantifiable à atteindre le mandat du gouvernement de élargir l'accès au cannabis magasins de détail dans les communautés	Plus de 1 000 magasins ont été commande du BCS par 20 août 2021
	Augmenter le marché illégal capture à 60 % à la fin de l'exercice 2021-2022	Atteindre les OCS légiférés mandat pour poursuivre la transition ventes loin de l'illégalité sources, année après année	Estimation juridique de l'Ontario part de marché atteinte 56,9 % à la fin de la exercice fiscal. Alors que d'énormes progrès ont été réalisés en 2020-2021 en tant que marché de détail élargi, liées à la pandémie en cours les impacts ont affecté le rythme de la croissance du marché juridique vers la fin de 2021-2022

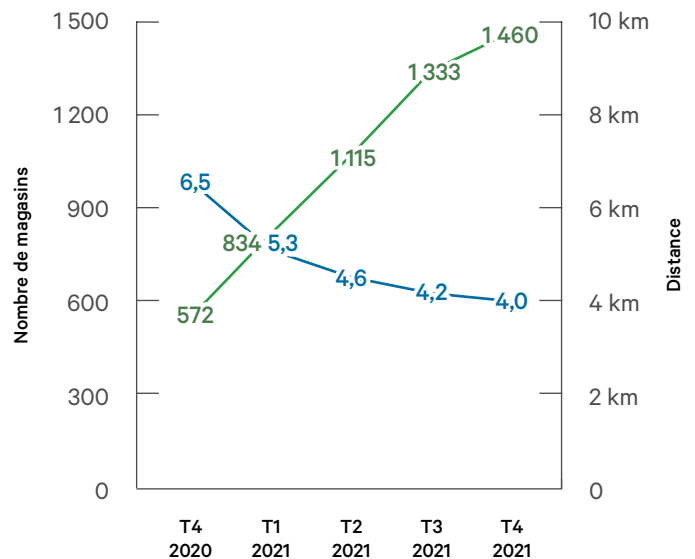
#### Agrandissement du magasin de détail

Au cours de l'exercice, 888 magasins ont rejoint le réseau légal, contre 572 à la fin de l'exercice précédent. Ainsi, 1 460 magasins étaient ouverts à la fin de 2021-22. Pendant ce temps, le cannabis légal est devenu beaucoup plus accessible, avec trois communautés supplémentaires (Georgina, Tecumseh et Erin) optant pour la vente au détail de cannabis, et la distance moyenne pour les consommateurs pour se rendre à un magasin de détail autorisé diminuant de 2,5 kilomètres à 4 kilomètres en 233 collectivités partout en Ontario.

Distance moyenne des consommateurs par rapport à un magasin de détail

En 2021-22, le BSC a appuyé un projet pilote avec les trois premiers magasins d'amodiation — magasins de détail autorisés situés aux installations de production autorisées en Ontario — autorisées par la CAJO. Pendant le projet pilote, le cadre de fonctionnement de l'agence la mise à l'essai et le raffinement de la vente au détail à la ferme ont permis d'élargir le réseau de magasins à la ferme.

Distance moyenne pour Les consommateurs dans un magasin de détail



## Orientation stratégique : Activités clés et performances opérationnelles

Au cours de la période 2021-2022, les consommateurs ont augmenté l'accès à un plus vaste réseau de magasins de détail offrant un vaste assortiment de produits. Ensemble, la croissance du réseau de vente au détail et l'acceptation accrue de la consommation de cannabis ont contribué à l'augmentation de la capture du marché illégal, qui a atteint 56,9 % en 2021-22, en hausse par rapport à 44,1 % en 2020-21.

Nombre de magasins par région

	2019-20	2020-21	2021-22
<b>Est</b>	12	123	342
<b>Grand Toronto</b>	9	51	162
<b>Nord</b>	6	31	98
<b>Toronto</b>	12	179	394
<b>Ouest</b>	14	188	464

### Partenariats de magasins de détail

Une fois qu'un revendeur agréé a obtenu une licence et est autorisé à ouvrir un magasin, une équipe dédiée aux partenariats OCS Store le guide tout au long d'un processus d'intégration, lui fournit une formation sur les politiques de vente en gros d'OCS et lui fournit des données et des informations pertinentes pour ses opérations. Après l'intégration, les détaillants reçoivent une formation sur les produits de cannabis légaux, une formation sur l'utilisation des systèmes de libre-service de vente en gros, y compris le portail OCS B2B pour la commande, et des conseils sur la façon de se préparer à leur première commande en gros. Une fois leurs entreprises en activité, le BSC fournit aux détaillants un service, un soutien et des ressources continus.

Le BCS s'est engagé à améliorer continuellement ses activités et, par conséquent, il déploie régulièrement des enquêtes auprès des détaillants afin d'obtenir des commentaires visant à

améliorer les processus de commande, de livraison et d'exécution de gros. Les résultats sont regroupés chaque trimestre et communiqués aux détaillants, et les données servent à éclairer la prise de décisions et les améliorations continues apportées aux activités du BCS.

### Approvisionnement fiable et constant

À la fin de l'exercice, l'OCS s'est associé à 149 producteurs autorisés (une augmentation de 58 par rapport à 2020-21) pour offrir 2 014 produits uniques dans 10 catégories distinctes aux consommateurs adultes de la province. Bon nombre des nouveaux partenaires producteurs autorisés comprennent des artisans et des microproducteurs, ce qui contribue à la diversité croissante du marché du cannabis en Ontario.

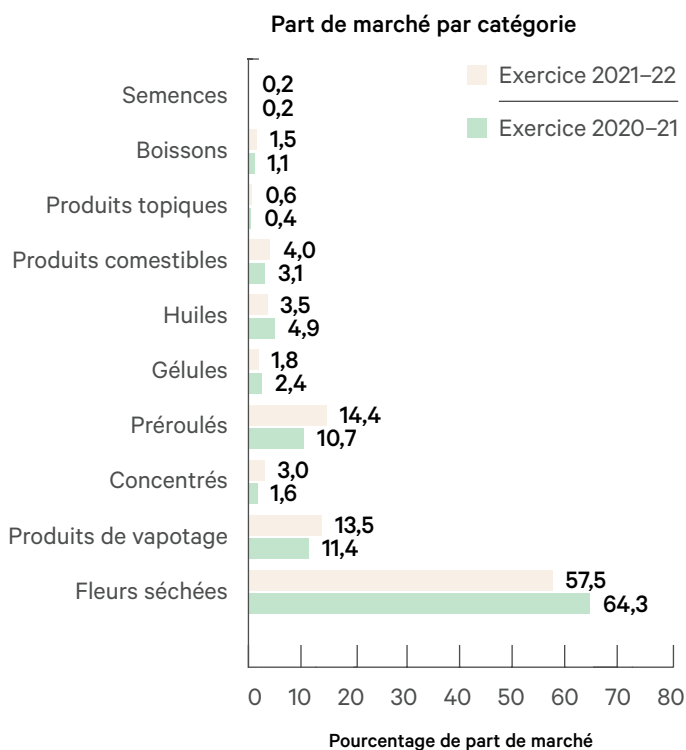
Lorsque le cannabis a été légalisé en octobre 2018, seulement 70 produits étaient offerts aux consommateurs sur le site OCS. ca. Au moyen d'appels de produits successifs, l'OCS s'efforce d'intégrer d'autres producteurs autorisés afin d'améliorer la variété, la sélection et la fiabilité des produits offerts à ses partenaires de détail pour soutenir le développement d'un marché de vente au détail de cannabis différencié dans la province.

Grâce à un approvisionnement fiable, constant et innovateur, les préférences des consommateurs ont commencé à changer pour s'aligner sur une offre de produits de plus en plus diversifiée. Sur les 2 014 SKU uniques répertoriés à la fin de l'exercice, 1 260 étaient nouveaux cette année, contre 920 l'année précédente. Non seulement les produits uniques attirent-ils les consommateurs du marché illégal, mais ils contribuent aussi à ce que les achats futurs demeurent légaux. Le graphique ci-dessous illustre la variation des habitudes d'achat d'un exercice à l'autre.

## Orientation stratégique : Activités clés et performances opérationnelles

### Part de marché par catégorie

À mesure que le nombre de producteurs autorisés, d'UGS disponibles et de clients de détail augmentait au cours de l'exercice, la fiabilité devenait de plus en plus importante. L'OCS dépend d'un accès constant et ininterrompu à l'approvisionnement auprès des producteurs autorisés pour s'assurer que les commandes de gros sont remplies intégralement et à temps. Tout au long de l'année, l'OCS a tiré parti des points de données sur les taux moyens de remplissage des producteurs autorisés et les taux de remplissage à temps pour gérer et réduire l'incidence des problèmes de fiabilité sur les détaillants, une approche qui sera maintenue à mesure que la demande d'un groupe plus vaste de producteurs artisanaux et de microproducteurs continuera d'augmenter.



### Données et informations étendues

À mesure que le marché de la vente au détail de cannabis de l'Ontario a continué de prendre de l'expansion en 2021 – 2022, les données et les renseignements mis à la disposition du BCS et des intervenants du secteur pour comprendre les principales tendances du marché et l'incidence continue de la légalisation du cannabis se sont également accrus.

L'OCS a continué d'élaborer et de publier des rapports d'information trimestriels à titre de ressources pour l'ensemble du secteur du cannabis en Ontario. Ces rapports, habituellement publiés après la fin de chaque trimestre, fournissent des données et des chiffres historiques, y compris des renseignements sur les consommateurs, les tendances en matière de ventes et de prix, les indicateurs de performance opérationnelle du BCS et les mesures d'assurance de la qualité. Le BCS a également retenu les services de Deloitte Canada pour évaluer les contributions économiques et sociales du secteur légal du cannabis en Ontario et partout au Canada. Le rapport, intitulé *Une industrie qui fait sa marque*, laisse entendre que l'industrie légale du cannabis de l'Ontario est devenue un important moteur économique en Ontario, contribuant 13,3 milliards de dollars au PIB de la province et soutenant la croissance de l'industrie environ 48 000 emplois depuis la légalisation. Un autre rapport, préparé par le Conseil national de recherches du Canada au nom de l'OCS et de la Police provinciale de l'Ontario, évaluait les produits de cannabis comestibles illégaux saisis dans la province pour vérifier la quantité de THC que ces produits prétendent contenir, ainsi que leur innocuité par rapport aux produits de cannabis légaux.

Des données fiables, des recherches et des informations sur le marché permettent aux partenaires de l'industrie de réagir aux tendances émergentes du marché et de prendre des décisions d'achat éclairées. L'ANC continuera de cerner les occasions qui permettent aux partenaires de l'industrie de tirer parti des données et des analyses, et évaluera les répercussions sociales et économiques continues de la légalisation du cannabis en Ontario tout en renforçant continuellement la sécurité des données et la gouvernance.

## OBJECTIF 3

### Accélérer rapidement la croissance du réseau de magasins

Le BCS reconnaît que le recrutement et le maintien en poste d'une main-d'œuvre diversifiée, engagée et dynamique sont essentiels à son succès. Par conséquent, en 2021 - 2022, le BSC a travaillé fort pour s'établir comme le meilleur organisme gouvernemental pour lequel travailler en Ontario. En mettant

l'accent sur la compréhension des besoins des employés, en établissant un solide programme de gestion de la performance et en élaborant des processus et des outils de gestion de la main-d'œuvre efficaces qui positionnent l'organisation en vue de sa réussite à long terme.

Objectif	Indicateur clé de performance	Description	Progrès
Avoir un engagé, productif la main d'oeuvre	Atteindre 75 % d'employés taux de satisfaction annuel	Mesure la satisfaction des employés comme indiqué dans le rapport annuel sondage sur l'engagement des employés	L'OCS a atteint 82 % note de satisfaction dans son employé 2021-2022 enquête de mobilisation
	Atteindre 100 % d'employés participer à établissement d'objectifs annuels	Mesure la participation des employés dans le cadre objectifs de performance	L'OCS a atteint 100 % participation des employés dans l'établissement d'objectifs annuels d'ici la fin de la saison 2021-2022 exercice fiscal

#### Engagement des employés

Le BCS a élaboré et lancé un programme d'engagement des employés d'une enquête afin d'établir une base de données futures initiatives d'engagement. Cette enquête a été facilitée par un tiers indépendant pour assurer la confidentialité et l'anonymat. Le BCS a obtenu un taux de réponse élevé au sondage et a créé une tribune significative pour les employés afin de fournir à la direction une rétroaction ouverte et honnête.

Le taux de participation au sondage a atteint 94 % et le taux de satisfaction global des employés s'est établi à 82 %. De plus, la direction a pris des mesures pour analyser les commentaires recueillis dans le cadre du sondage propre à chaque service, partager les résultats avec les équipes et élaborer des plans d'action pour répondre de façon significative aux préoccupations soulevées dans l'ensemble de l'entreprise.

#### Gestion des performances

Le BCS comprend qu'il est important d'exploiter et de retenir les talents à mesure que l'organisation continue d'élargir ses activités. En 2021 - 2022, le BCS a apporté des améliorations à ses programmes de gestion du rendement, y compris l'élaboration d'un processus cyclique d'étalonnage du rendement et de planification de la relève.

Le BCS reconnaît que la planification de la relève est essentielle à la fois pour assurer la continuité des activités, qu'il s'agisse de combler des postes vacants essentiels ou de créer un bassin de talents internes, et pour créer un environnement dans lequel les employés peuvent continuer de croître et de réussir.

# Risques pour l'agence et plan d'atténuation

En 2021-2022, le BCS a continué de réaliser des progrès importants dans la mise en œuvre et l'amélioration de son cadre de gestion des risques d'entreprise. Le cadre permet à l'OCS d'identifier, d'évaluer, de surveiller, d'atténuer et de signaler les risques avec succès au conseil d'administration de l'OCRC et au ministre des Finances.

Voici les principaux risques et les stratégies d'atténuation pour l'exercice 2021-22.

## COVID-19

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir une incidence sur les entreprises ontariennes, y compris les détaillants autorisés. Pendant la majeure partie de l'exercice, les détaillants ont été tenus de respecter les mesures de santé publique. Compte tenu du nouvel environnement opérationnel en constante évolution pour les détaillants autorisés, il était important pour eux de maintenir leur présence sur le marché et de garantir un accès continu des adultes aux produits légaux. Par conséquent, l'OCS a travaillé en étroite collaboration avec les détaillants autorisés et la CAJO pour soutenir les allocations pour les services temporaires de ramassage en bordure de rue et de livraison à domicile, et a soutenu les mesures prises par le gouvernement de l'Ontario pour rendre ces allocations permanentes. À l'automne 2021, le gouvernement a adopté le projet de loi 13, Loi de 2021 visant à soutenir les personnes et les entreprises, qui comprenait des modifications clés au cadre législatif de l'Ontario relatif au cannabis. Ces changements sont entrés en vigueur en mars 2022, puisque le gouvernement de l'Ontario a permis une réouverture graduelle de l'économie et les entreprises ont mis l'accent sur la reprise. Afin de favoriser le développement d'un marché du cannabis dynamique et durable, le BCS continuera de collaborer avec les intervenants afin de composer avec les répercussions continues de la COVID-19.

## Servir un marché en croissance

En août 2021, le marché du cannabis de l'Ontario a franchi une étape importante, 1 000 magasins de détail autorisés étant exploités dans la province. Le marché a continué de croître et, à la fin de l'exercice, 1 460 magasins de détail agréés avaient ouvert leurs portes. Pour que le marché connaisse du succès, le BCS devait améliorer rapidement les activités des détaillants à bord et soutenir une augmentation de la demande de gros. Afin

de répondre à la demande des consommateurs et aux attentes en matière de service, l'OCS a continué d'identifier des opportunités d'amélioration de ses capacités opérationnelles. En 2021-2022, l'OCS a lancé un projet pilote pour un nouveau modèle d'exécution des commandes par actions accréditives et a lancé un modèle de livraison de type « pôle-à-mouton » afin d'accroître la variété des produits et d'améliorer la prestation des services aux détaillants.

Le OCS continuera d'investir dans l'infrastructure de distribution et de gros, ainsi que dans l'amélioration des processus qui soutiennent l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et accroître l'accès des détaillants à des produits nouveaux et novateurs.

## Facteurs de marché en évolution

La relative naïveté de l'industrie du cannabis légal a nécessité des efforts concertés pour aider les consommateurs à délaisser les sources illégales. En 2021 – 2022, l'OCS a continué de cerner des stratégies pour saisir les ventes illégales sur le marché, répondre aux préférences changeantes des clients et s'attaquer aux préjugés entourant le cannabis.

En raison de l'évolution rapide du secteur, le BCS était exposé au risque d'investir de façon à ne pas contribuer à accroître les ventes sur le marché illégal. Pour atténuer ce risque, le BCS s'est concentré sur la prise de décisions fondées sur des données en effectuant des analyses des clients et du marché afin de mieux comprendre les préférences des consommateurs et leur comportement d'achat. Ces renseignements sur le marché ont été utilisés par le BCS et les détaillants autorisés pour répondre à l'évolution de la demande des consommateurs et continuer d'éloigner les ventes du marché illégal.

Comme pour tout marché en évolution, des changements sont à prévoir. À mesure que de plus en plus de participants entreront sur le marché légal du cannabis, la concurrence augmentera entre les détaillants autorisés et les producteurs autorisés. Au cours de l'exercice 2021-22, l'incidence de l'intensification de la concurrence a commencé à se faire sentir, avec une intensification des activités transactionnelles et des fermetures d'entreprises dans l'ensemble du secteur. Le BCS continuera de surveiller l'environnement externe et concentrer ses efforts pour soutenir un marché du cannabis légal dynamique en Ontario.

## Risques pour l'agence et plan d'atténuation

### **Contraintes de la chaîne d'approvisionnement mondiale**

Alors que les industries et les pays du monde entier commençaient à se diriger vers une période de reprise économique à la suite de la pandémie de COVID-19, les pressions inflationnistes et les pressions sur la chaîne d'approvisionnement se sont intensifiées une préoccupation croissante tout au long de l'exercice. L'OCS a travaillé en étroite collaboration avec son partenaire logistique tiers afin de gérer l'incidence de la hausse des coûts opérationnels, des limites à l'approvisionnement et de la hausse des coûts de carton ondulé et d'autres matériaux critiques pour la distribution en gros et l'augmentation rapide des prix du carburant. L'OCS a également

tiré parti de son échelle opérationnelle et optimisé son efficacité de s'abstenir de transférer immédiatement ces coûts accrus aux détaillants autorisés et aux producteurs autorisés. Ces mesures visaient à soutenir le développement et la reprise continus de l'industrie et à s'harmoniser avec l'objectif de l'organisme de favoriser un marché du cannabis dynamique.

# Discussion et analyse de la gestion

## Aperçu des résultats financiers

La présente analyse de l'information financière, qui présente les résultats d'OCS pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (2021-22), doit être lue conjointement avec les états financiers d'OCRC et les notes afférentes, lesquels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

## Résumé des performances

Le secteur a connu une croissance importante en 2021-22, 1 460 magasins de détail autorisés étant ouverts au 31 mars 2022 (comparativement à 572 au 31 mars 2021). Le BCS a investi dans des initiatives clés visant à élargir sa fonction de vente en gros et à soutenir le réseau croissant de magasins de détail autorisés dans la province. À la fin de l'exercice, l'OCS avait conclu un partenariat avec 149 producteurs autorisés et 1 460 magasins de détail autorisés.

D'autres investissements ont été faits dans le centre de distribution et le réseau de livraison d'OCS afin de soutenir l'augmentation des ventes en gros et de permettre des pratiques de gestion plus efficaces de l'entreposage, du transport et de la logistique. Grâce à d'autres investissements, l'OCS s'attend à continuer d'enregistrer des hausses de l'efficacité de l'entreposage et de la logistique, comme l'automatisation, l'expansion des réseaux de stations pivots et la réduction des goulots d'étranglement, qui permettront d'améliorer le service et de réduire les coûts unitaires.

Les revenus de gros et le bénéfice net ont affiché une saine hausse d'une année sur l'autre, malgré des conditions commerciales difficiles en raison aux restrictions de santé publique fluctuantes et tournantes liées à la COVID-19. Les produits tirés des canaux OCS.ca ont diminué en raison d'un changement de habitudes d'achat d'OCS.ca aux canaux de vente en gros, en tant que consommateur l'accès aux points d'accès légaux a augmenté parallèlement à de nouveaux l'ouverture de magasins et à l'expansion des services de livraison aux détaillants, ainsi qu'à l'assouplissement des restrictions d'exploitation imposées aux détaillants en raison de la COVID-19.

Au 31 mars 2022, le coût des ventes lié aux stocks s'élevait à 74,9 millions de dollars (comparativement à 72,8 millions de dollars au 31 mars 2021). Les niveaux des stocks sont demeurés stables d'un exercice à l'autre malgré une hausse importante des produits. Cette hausse est attribuable à l'amélioration des pratiques de gestion des stocks et aux nouvelles initiatives de gestion des stocks comme les actions accréditives. De plus, le secteur des produits d'exploitation a augmenté sa gamme de produits de 45,3 % d'un exercice à l'autre afin de répondre aux changements des habitudes de consommation et à la demande pour une plus grande variété de produits.

## Discussion et analyse de la gestion

### Produits financiers

#### Revenus omnicanaux

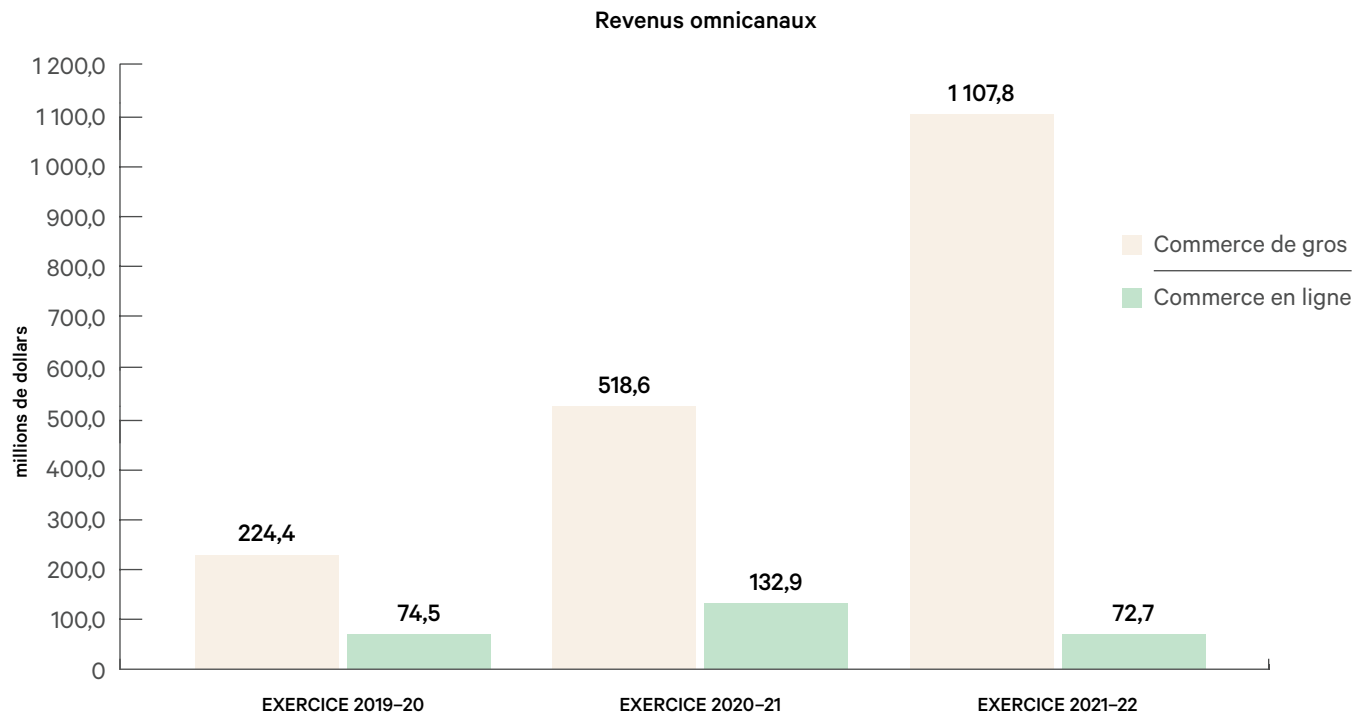
L'OCS dispose de deux circuits de clients distincts : son entreprise de distribution en gros (par l'entremise de laquelle les détaillants autorisés achètent des produits de l'OCS pour les revendre aux consommateurs) et son entreprise de cybercommerce sur le site OCS.ca (par l'entremise de laquelle les consommateurs achètent des produits directement de l'OCS). Les deux canaux sont appelés collectivement « omnicanal ».

Les revenus omnicanaux d'OCS ont totalisé 1 180,8 millions de dollars pour 2021-22 (651,7 millions de dollars en 2020-21), ce qui représente une croissance des revenus de 529,1 millions de dollars. Cette croissance des produits est en grande partie attribuable à l'augmentation des ventes dans le réseau de vente en gros, le nombre de magasins ayant augmenté, tandis que les produits d'OCS.ca ont diminué pour s'établir à près de la moitié de ce qui avait été enregistré au cours de l'exercice précédent en raison de changements dans les habitudes d'achat des

consommateurs. Les revenus générés par le canal des ventes en gros a plus que doublé en 2021-22 par rapport à l'exercice précédent. L'ajout d'offres de produits dans plusieurs sous-catégories (2 014 SKU en 2021-2022 contre 1 386 SKU en 2020-2021) ont également contribué à l'augmentation des revenus d'une année sur l'autre.

La marge brute omnicanal (produits tirés des deux circuits, moins les coûts des produits, les frais de livraison et les frais de transaction) s'est établie à 266,3 millions de dollars (22,6%).

L'augmentation des produits a eu une incidence correspondante sur le solde des fournisseurs et autres créditeurs au 31 mars 2022, qui a augmenté de 44,9 millions de dollars (35,3%).





## Discussion et analyse de la gestion

### Revenus du canal de vente en gros

En 2021-2022, le canal de gros a représenté 93,8 % des revenus totaux, contre 79,6 % en 2020-2021. Commerce de gros les revenus se sont établis à 1 107,8 millions de dollars en 2021-22,

comparativement à 518,6 millions de dollars en 2020-21, soit une hausse de 113,6 %.

Catégorie	Exercice 2021-22		Exercice 2020-21	
	Revenus (en millions de dollars)	Partage des revenus (%)	Revenus (en millions de dollars)	Partage des revenus (%)
Fleurs séchées	597,3	53,9	307,4	59,3
Préroulés	176,6	15,9	66,2	12,8
Huiles & Gélules	44,5	4,0	22,4	4,3
Vaporisateurs Concentrés	207,9	18,8	88,5	17,1
Produits comestibles	50,1	4,6	20,1	3,9
Boissons	20,1	1,8	8,4	1,6
Produits topiques	6,7	0,6	3,3	0,6
Accessoires	4,6	0,4	2,3	0,4
<b>Total</b>	<b>1 107,8</b>	<b>100,0</b>	<b>518,6</b>	<b>100,0</b>

En 2021-2022, le commerce de gros a connu des changements vers son gamme de produits, un plus grand nombre de clients autre que la fleur séchée. La fleur séchée continue de constituer le la plus grande catégorie de ventes, avec 53,9 % des revenus en 2021-2022 (contre 59,3 % en 2020-2021). Les ventes de préroulés ont été les plus importantes augmentation de la catégorie d'une année à l'autre, représentant 15,9 % des revenus en 2021-22 (comparativement à 12,8 % en 2020-21) en raison de dans les habitudes de consommation des clients. Les vapes et les concentrés ont représenté 18,8 % des revenus en 2021-2022 (contre 17,1 % en 2020-2021), principalement en

raison de l'introduction de produits pré-roll infusés au second semestre de l'année, qui ont été adoptés à la fois par les détaillants agréés et consommateurs finaux.

L'augmentation d'une année à l'autre des revenus de gros est principalement attribuable à la croissance rapide du nombre de magasins de détail autorisés en exploitation dans la province (155,2 %). Le nombre de magasins de détail autorisés a plus que doublé dans toutes les régions, la plus forte croissance étant enregistrée dans les régions du Grand Toronto (217,6 %) et du Nord (216,1 %).

Détaillants par région	Nord	Grand Toronto	Est	Toronto	Ouest	Total
Exercice 2021-22	98	162	342	394	464	1 460
Exercice 2020-21	31	51	123	179	188	572

## Discussion et analyse de la gestion

Le projet pilote d'actions accréditatives a débuté au deuxième semestre 2021-22, avec trois producteurs autorisés participants et sept gammes de produits, ce qui a donné lieu à des produits tirés des ventes en gros de 0,3 million de dollars. L'OCS continuera de surveiller le projet pilote d'actions accréditatives en 2022-23 et d'examiner les offres de produits et les ventes une fois que la phase pilote sera terminée et mise à la disposition de tous les producteurs autorisés.

### Revenus du canal OCS.ca

Les revenus tirés du site Web OCS.ca pour 2021-22 se sont établis à 72,7 millions de dollars (132,9 millions de dollars en 2020-21). La baisse des revenus d'une année sur l'autre de 45,3 % reflète une diminution du nombre total de commandes à 0,8 millions, avec une valeur moyenne des commandes de 87,59 \$ en 2021-2022 (comparativement à 1,5 million de commandes avec une valeur moyenne des commandes de 88,63 \$ en 2020-21). Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation du nombre de consommateurs se sont tournés vers les

achats en magasin à mesure que d'autres magasins ont ouvert leurs portes et que les mesures de santé publique se sont assouplies tout au long de l'année. De plus, OCS.ca a joué un rôle central en devenant un point d'acquisition clé pour orienter les consommateurs vers le marché légal en fournissant des outils et des ressources pour rechercher et magasiner dans tout le réseau de magasins.

En 2021-22, les produits tirés du site OCS.ca dans la catégorie des fleurs séchées ont totalisé 36,2 millions de dollars, ou 49,8 %, soit une baisse notable des ventes de 71,8 millions de dollars (ou 54 % en quote-part des produits) par rapport à 2020-21. Tout comme le canal de vente en gros, la part de fleurs séchées du canal OCS.ca dans la composition des produits a diminué, car le réseau OCS a continué d'accroître la diversité des produits offerts dans d'autres catégories.

De même, les produits de vapotage, les préroulés et les produits comestibles ont continué de gagner en popularité en 2021-22. Ces catégories ont connu une augmentation notable

Catégorie	Exercice 2021-22		Exercice 2020-21	
	Revenus (en millions de dollars)	Partage des revenus (%)	Revenus (en millions de dollars)	Partage des revenus (%)
Fleurs séchées	36,2	49,8	71,8	54,0
Préroulés	4,8	6,6	7,2	5,4
Huiles & Gélules	8,5	11,7	15,8	11,9
Vaporisateurs Concentrés	14,7	20,3	25,0	18,8
Produits comestibles	4,7	6,5	6,7	5,1
Boissons	1,5	2,0	2,4	1,8
Produits topiques	1,1	1,5	1,1	0,8
Accessoires	1,2	1,6	2,9	2,2
<b>Total</b>	<b>72,7</b>	<b>100,0</b>	<b>132,9</b>	<b>100,0</b>

de la part de la composition des revenus, mais une baisse globale des revenus.

La part de la composition des revenus du secteur des boissons et des articles pour usages spéciaux a également augmenté

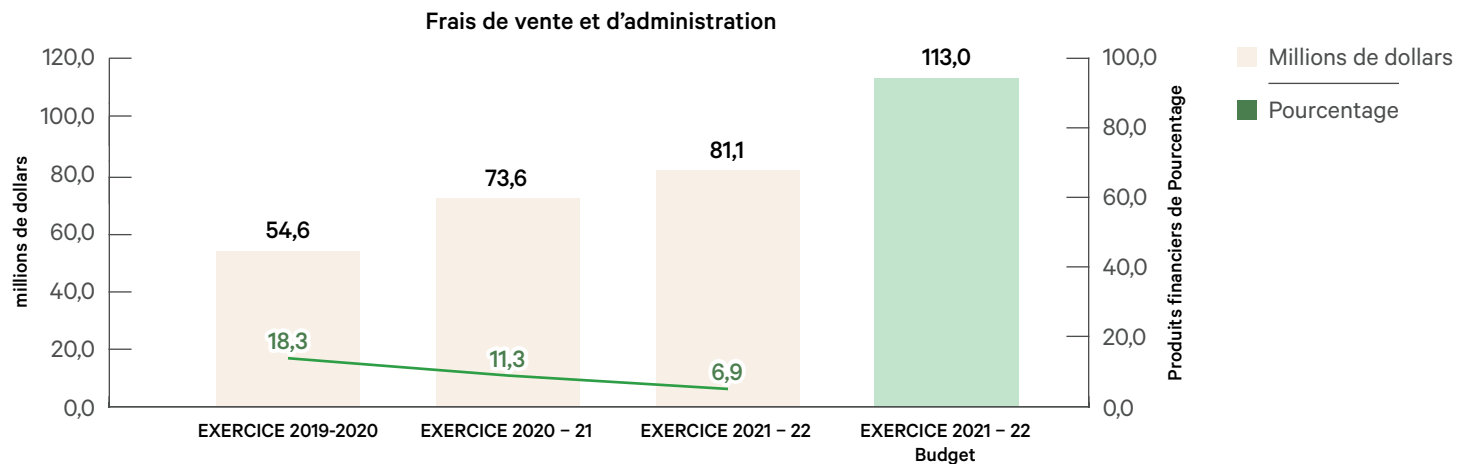
de façon notable. Les accessoires, les huiles et les capsules de cannabis ont constitué le reste des ventes sur le site OCS.ca, bien qu'elles aient enregistré une baisse de la composition globale des ventes par rapport à 2020-2021.

## Discussion et analyse de la gestion

### Frais de vente et d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration (VG & A) comprennent les salaires et les avantages sociaux, l'entreposage et la logistique, les systèmes de TI et le soutien, ainsi que d'autres charges. Les frais de vente, généraux et administratifs de 2021-22 se sont élevés à 81,1 millions de dollars (comparativement à 73,6 millions de dollars en 2020-21),

soit une augmentation de 7,5 millions de dollars, mais une diminution en proportion des ventes de revenus à 6,9 % (11,3 % en 2020-2021). La proportion des revenus de 6,9 % est favorable par rapport au budget de 8,4 % en raison des efficacités opérationnelles réalisées et des pratiques prudentes de gestion des dépenses.



L'augmentation des ventes des canaux de vente en gros de 113,6 % a augmenté les coûts d'exécution des commandes dans des domaines tels que l'entreposage et la logistique. Les coûts d'entreposage et de logistique se sont établis à 28,9 millions de dollars en 2021-22, soit une augmentation de 3,1 millions de dollars (ou 12,2 %) par rapport à 2020-21.

Dans l'ensemble, les coûts d'entreposage et de logistique ont diminué en pourcentage des revenus pour s'établir à 2,4 % en 2021-22 (comparativement à 4 % en 2020-21) en raison de l'efficacité opérationnelle et de l'utilisation complète des investissements antérieurs.

Le BSC a continué d'investir et d'ajouter des ressources pour soutenir les activités courantes et la croissance future d'une manière prudente sur le plan financier. En 2021-22, les salaires et avantages sociaux d'OCS se sont élevés à 32,9 millions de dollars, comparativement à 27,7 millions de dollars en 2020-2021, en raison de l'ajout d'effectifs pour soutenir les activités d'OCS, plus particulièrement l'augmentation rapide du réseau des détaillants autorisés. L'effectif en fin d'année était de 277 au 31 mars 2022, contre 235 au 31 mars 2021.

## Discussion et analyse de la gestion

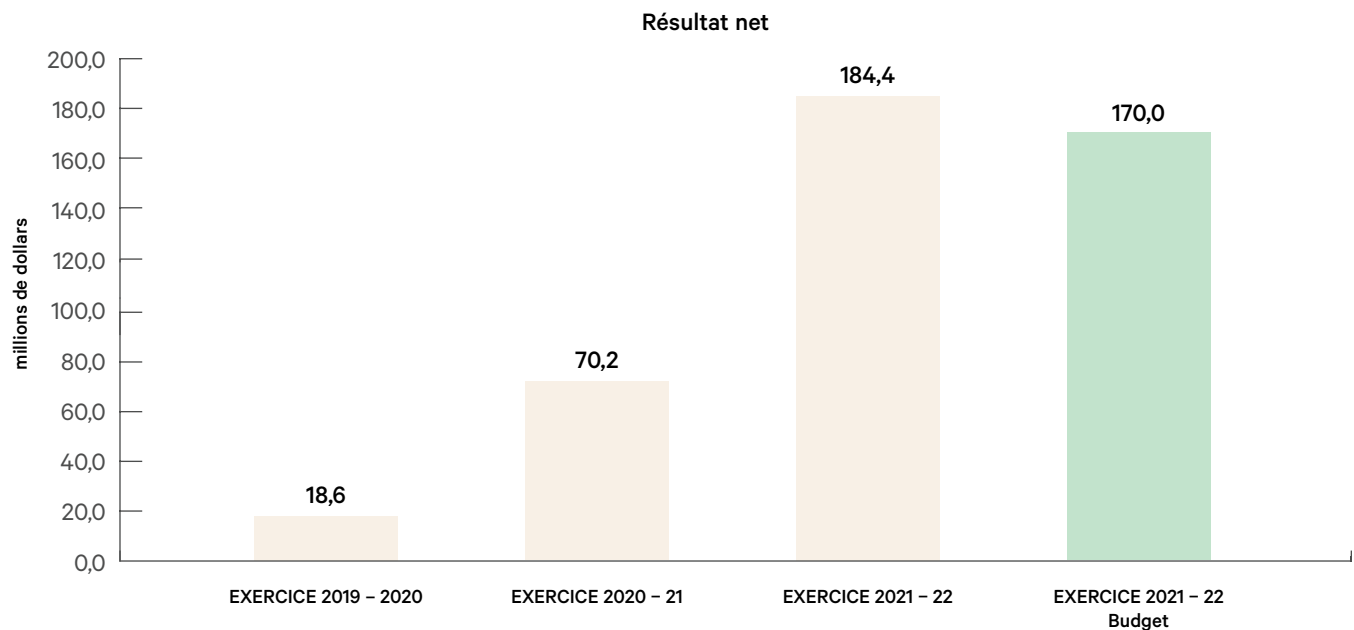
### Résultat net

L'exercice 2021-22 a été une autre année rentable pour l'OCS, avec un résultat global total déclaré de 184,4 millions de dollars, comparativement à 70,2 millions de dollars en 2020-2021. Ce fut l'année la plus rentable à ce jour pour l'OCS, résultant en une position de capitaux propres accumulée de 224,5 millions de dollars au 31 mars 2022, comparativement à la position de capitaux propres accumulée de 40 millions de dollars en 2020-2021.

L'exercice en cours représente la troisième année consécutive de rentabilité pour l'ANC, et le résultat global total de 184,4 millions de dollars est supérieur de 14,4 millions de dollars à l'engagement de 170 millions de dollars de l'organisme pour l'exercice 2021 Budget. Malgré des revenus moins élevés

que prévu, le BSC a enregistré un bénéfice net favorable grâce à une gestion prudente des dépenses et à une planification stratégique des dépenses en mettant l'accent sur l'établissement des priorités en matière de dépenses dans les secteurs appropriés de l'entreprise pour soutenir et maintenir la croissance.

Le BSC prévoit que le résultat global total continuera d'augmenter au cours du prochain exercice, à mesure que les revenus continueront d'augmenter et que les pratiques de gestion des dépenses seront davantage priorisées afin de maintenir les dépenses.



## Discussion et analyse de la gestion

### Trésorerie

Le tableau suivant présente la trésorerie au 31 mars 2022, et le 31 mars 2021, et les flux de trésorerie d'exploitation,

d'investissement activités de financement pour l'exercice 2021-22.

Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux)	31 mars 2022 (en millions de dollars)	31 mars 2021 (en millions de dollars)	Écart (\$)	Écart (%)
Activités opérationnelles	233,5	97,8	135,7	138,8 %
Activités d'investissement	(0,8)	(1,5)	0,7	(46,7 %)
Activités de financement	(13,2)	(12,5)	(0,7)	5,6 %
Augmentation nette de la trésorerie	219,5	83,8	135,7	161,9 %

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2022 se sont élevés à 233,5 millions de dollars, comparativement à 97,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2021. L'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation découle d'une hausse importante du bénéfice net et d'une situation favorable du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 mars 2022 se sont élevés à (0,8) millions de dollars, comparativement à (1,5) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2021. La diminution des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement découle de

la baisse des dépenses liées aux immobilisations corporelles, contrebalancée par les achats d'actifs au titre de droits d'utilisation au cours de l'exercice considéré.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 mars 2022 se sont chiffrés à (13,2) millions de dollars, comparativement à (12,5) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2021. L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités de financement découle de la hausse des paiements au titre de la location de nouveaux actifs

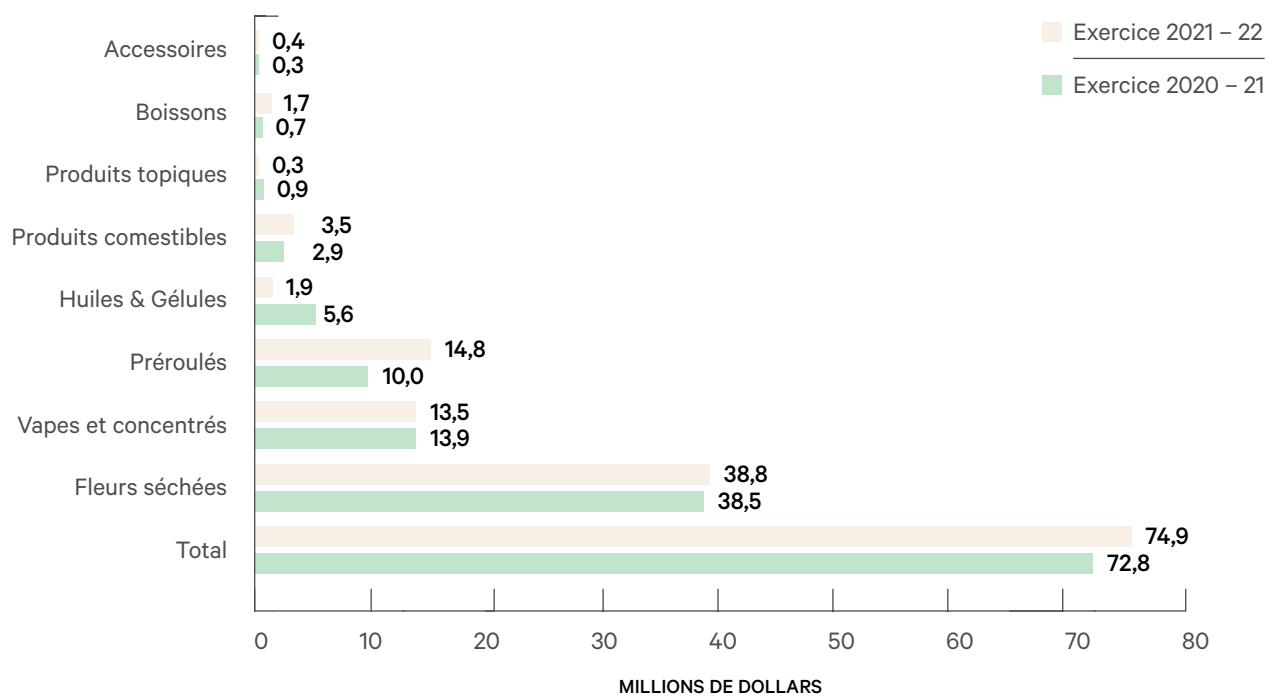
## Discussion et analyse de la gestion

### Stocks

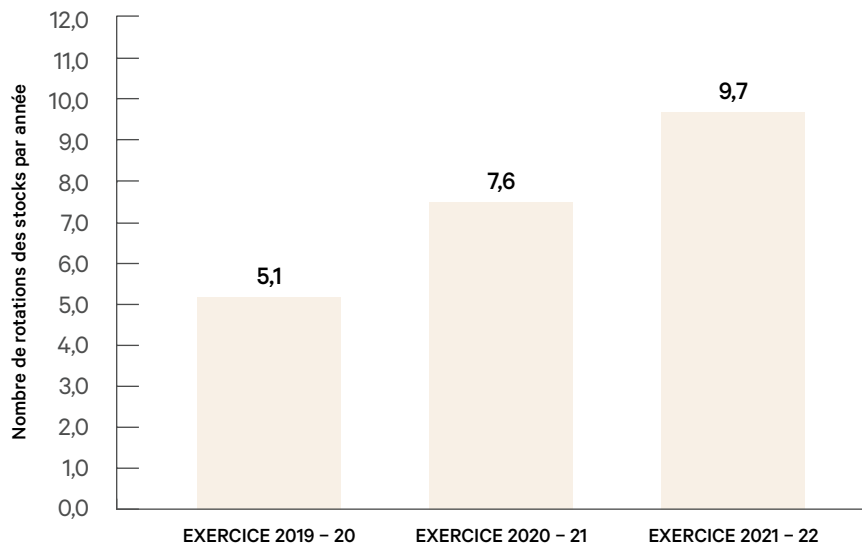
Les stocks sont définis comme des produits ou des marchandises fournis par un fournisseur (soit un producteur autorisé par Santé Canada, soit un fournisseur qui fournit des produits liés au cannabis, comme les accessoires) à un acheteur (le BCS) en vertu de bons de commande validés. Les stocks comprennent les produits entreposés à contrat dans un centre de distribution privé les stocks en transit sont acheminés du BCS aux détaillants autorisés et aux consommateurs finaux. Les niveaux des stocks sont gérés de manière à assurer un approvisionnement constant en produits frais de qualité.

Au 31 mars 2022, les stocks disponibles s'élevaient à 74,9 millions de dollars (comparativement à 72,8 millions de dollars au 31 mars 2021). Cette légère augmentation de 2,1 millions de dollars est attribuable à l'amélioration des pratiques de gestion des stocks d'OCS tout en maintenant des niveaux de stocks appropriés pour répondre à la demande accrue découlant de l'augmentation du nombre de détaillants autorisés.

Inventaire par produit



Rotation des stocks



## Discussion et analyse de la gestion

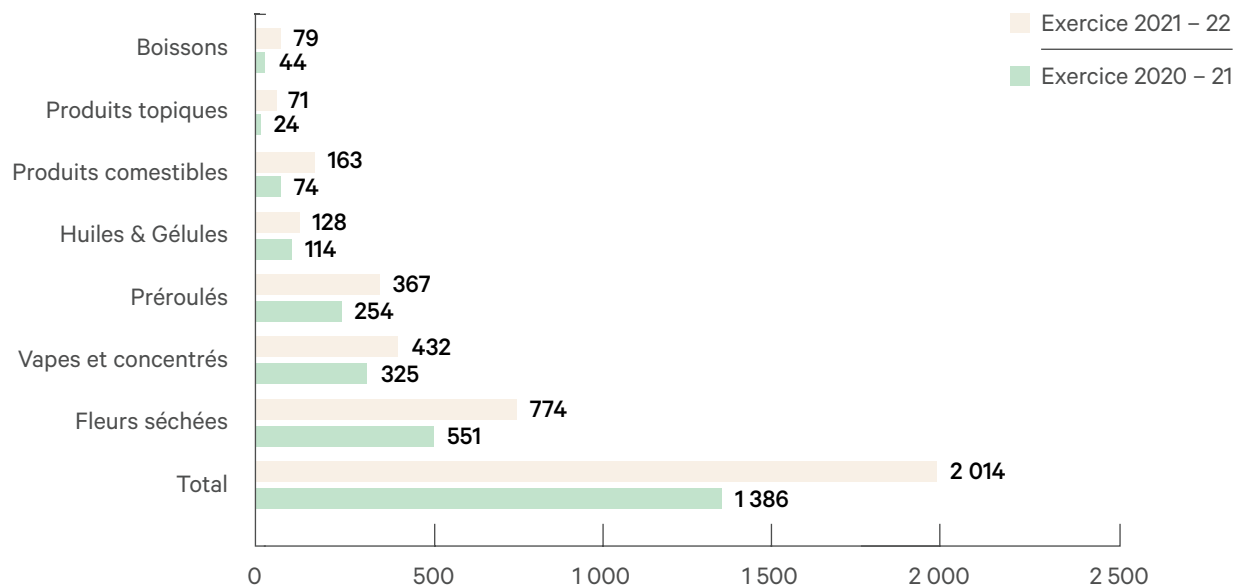
En 2021-2022, l'OCS a mis l'accent sur la poursuite de l'amélioration de la fraîcheur des produits et la mise en vente de produits plus novateurs. Pour appuyer cette démarche, le BSC a élaboré et mis en œuvre des pratiques de gestion des stocks plus rigoureuses, notamment en augmentant la rotation des stocks et en réduisant les critères de classement chronologique des stocks de 180 jours à 120 jours. Ces pratiques ont donné lieu à 9,7 rotations des stocks d'ici la fin de 2021 – 2021 (comparativement à 7,6 d'ici la fin de 2020 – 2021) et à des stocks de produits d'une valeur de 3,9 millions de dollars détenus pendant plus de 120 jours (comparativement à 9,3 millions de dollars en 2020 – 2021).

L'OCS a offert plus de types de produits et diverses options aux clients en augmentant les offres de produits innovants disponibles à l'achat à 2 014 d'ici la fin de 2021-2022 (par

rapport à 1 386 d'ici la fin de 2020-2021), pour une augmentation de 45,3 % d'une année sur l'autre. La pénétration des UGS dans les magasins demeure dispersée et la différenciation de l'assortiment continue d'augmenter à mesure que l'OCS élargit son catalogue dans toutes les catégories.

Le BCS continuera de surveiller ces deux mesures clés des stocks afin de soutenir les objectifs de qualité et de fraîcheur des produits en 2022-2023, tout en s'assurant que l'augmentation et la diversification des produits offerts continuent de répondre aux demandes des consommateurs.

Nombre de SKU par catégorie



## Discussion et analyse de la gestion

### Baux

La comptabilisation de l'actif au titre du droit d'utilisation (UR) tient compte du fait que le BCS tire des avantages économiques de l'utilisation de l'actif au titre du droit d'utilisation le centre de distribution et l'équipement qui s'y trouvent et exerce un contrôle sur l'utilisation des actifs. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Siège social a conclu des contrats de location de matériel supplémentaires afin de soutenir la croissance du réseau de vente en gros et d'améliorer les initiatives d'automatisation. Les actifs au titre de droits d'utilisation et leurs obligations locatives correspondantes, tous deux initialement évalués à 6,38 millions de dollars et à 5,97 millions de dollars, respectivement, ont été comptabilisés à l'état de la situation financière. Les actifs au titre de droits d'utilisation seront amortis sur leur durée de location, qui varie de 36 à 60 mois. Quelques contrats de location de matériel ont pris fin au cours de l'exercice clos le 31

mars 2022. Ces actifs au titre de droits d'utilisation ont été acquis à la fin de leur durée de location à la juste valeur de marché déterminée pour un total de 0,3 millions de dollars.

Au 31 mars 2022, le total des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissait à 49,9 millions de dollars, et un passif au titre des contrats de location correspondant de 51 millions de dollars, y compris les charges d'intérêts futures. Il s'agit d'une augmentation par rapport au 31 mars 2021, alors que le total des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissait à 47,3 millions de dollars et que l'obligation locative correspondante s'élevait à 48,4 millions de dollars, y compris les charges d'intérêts futures. Cette augmentation de l'obligation locative démontre la valeur future que l'OCS obtiendra pour les actifs, ainsi que les paiements qu'elle s'est engagée à effectuer au cours des exercices futurs.

### Paiements aux gouvernements

#### Taxe de vente harmonisée

Le gouvernement fédéral a reçu 27 millions de dollars en versements de la taxe de vente harmonisée (TVH) en 2021-2022, comparativement à 7,3 millions de dollars en 2020-2021. La composante de la TVH relative à la taxe de vente provinciale de l'Ontario s'est établie à 16,6 millions de dollars en 2021-2022, comparativement à 4,5 millions de dollars en 2020-2021.

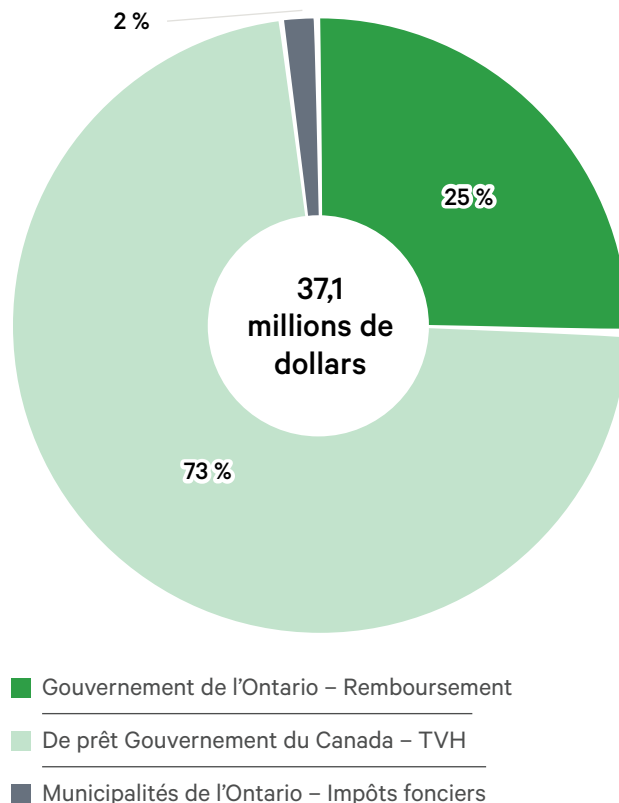
#### Prêt de l'Office de financement de l'Ontario

L'OCS a continué de rembourser sa facilité de prêt consentie par l'Office ontarien de financement. En 2021-22, 7,4 millions de dollars en capital d'emprunt ont été remboursés, ainsi que 2 millions de dollars en intérêts, pour un paiement total de 9,4 millions de dollars. Le BSC prévoit effectuer les paiements établis à temps tout en s'assurant de maintenir les besoins en liquidités et en capitaux.

#### Taxes foncières

L'OCS a payé 0,7 million de dollars en 2021-22 (comparativement à 0,3 million de dollars en 2020-21) en impôts fonciers pour ses locaux loués dans les régions de la municipalité de Toronto et de Guelph.

2021 – 22 Paiements aux gouvernements







**États financiers de la**  
**Société ontarienne de vente**  
**du cannabis Pour l'exercice**  
**se terminant le 31 mars 2022**

# Responsabilité quant à l'information financière

La responsabilité de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers incombe à la direction. Cette responsabilité englobe le choix et l'application uniforme de principes et de méthodes comptables appropriés ainsi que l'établissement des estimations, des jugements et des hypothèses nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière. Les états financiers de la Société ontarienne de vente du cannabis (« SOVC ») ci-joints ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

La direction tient un système de contrôle interne visant à assurer, d'une part, la protection, avec une assurance raisonnable, des éléments d'actifs et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun. Le système comprend un ensemble de politiques et de procédures ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs aux personnes ou services compétents et la séparation des responsabilités. Un service de vérification interne est actuellement mis en place, qui évaluera constamment et de façon indépendante l'efficacité de ces mécanismes de contrôle interne et communiquera ses conclusions à la direction et au comité des finances et de la gouvernance du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité des finances et de la gouvernance, est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Le comité des finances et de la gouvernance, qui est constitué uniquement de membres du conseil d'administration de la SOVC, rencontre habituellement à intervalles réguliers la direction, les vérificateurs internes

et les auditeurs du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour s'assurer que chacun de ses groupes s'est bel et bien acquitté de ses responsabilités respectives. Il rencontre également les auditeurs du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario sans que la direction soit présente.

Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, qui a pour mission d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers sont présentés avec exactitude et conformément aux Normes internationales d'information financière. L'étendue de ses travaux ainsi que son opinion sont résumées dans le rapport de l'auditeur indépendant.

Au nom de la direction :



David Lobo  
Président et chef de la direction par intérim



Zeela Merchant  
Chef des services financiers

29 juin 2022



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis

### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne de vente du cannabis (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et du résultat global, des variations des capitaux propres (déficit) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Société a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

Box 105, 15th Floor  
20 Dundas Street West  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15<sup>e</sup> étage  
20, rue Dundas ouest  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-326-3812

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,

Toronto (Ontario)  
Le 29 juin 2022

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## État de la situation financière

(en dollars canadiens)

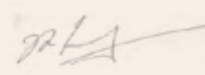
	Note	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs à court terme</b>			
Trésorerie	3	385 930 236	166 393 918
Créances clients et autres débiteurs	4	968 847	822 005
Stocks	5	74 943 246	72 761 569
Charges payées d'avance		961 227	1 047 275
		<b>462 803 556</b>	241 024 767
<b>Actifs à long terme</b>			
Charges payées d'avance		283 945	102 874
Immobilisations corporelles et immobilisations	6	3 595 277	3 707 196
Actifs au titre du droit d'utilisation	7	49 929 987	47 320 067
		<b>53 809 209</b>	51 130 137
<b>Total des actifs</b>		<b>516 612 765</b>	292 154 904
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passifs à court terme</b>			
Fournisseurs et dettes diverses	8	172 124 982	127 155 991
Provisions	9	1 741 203	1 795 081
Contrats de location	7	3 953 520	2 993 508
Emprunts	10	9 386 099	9 386 099
		<b>187 205 804</b>	141 330 679
<b>Passifs à long terme</b>			
Contrats de location	7	46 997 254	45 432 498
Emprunts	10	57 955 082	65 367 518
		<b>104 952 336</b>	110 800 016
<b>Total des passifs</b>		<b>292 158 140</b>	252 130 695
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres accumulés		224 454 625	40 024 209
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>516 612 765</b>	292 154 904

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Connie Dejak, présidente du Conseil  
d'administration



Philip Leong, membre du Conseil, président  
du Comité des finances et de la gouvernance

---

## SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

### État des résultats et du résultat global

(en dollars canadiens)

---

	Note	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
Produits	11	1 180 849 381	651 705 806
Coût des ventes	12	(914 518 780)	(505 750 968)
<b>Marge brute</b>		<b>266 330 601</b>	145 954 838
Autres produits	13	22 036	144 217
Frais de vente, généraux et administratifs	14	(81 053 592)	(73 622 749)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>185 299 045</b>	72 476 306
Produits financiers	15	2 117 967	736 612
Charges financières	15	(2 986 596)	(3 002 947)
<b>Total du résultat global</b>		<b>184 430 416</b>	70 209 971

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

---

## SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

### État des variations des capitaux propres (déficit)

*(en dollars canadiens)*

---

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
Capitaux propres (déficit) cumulés au début de l'exercice	40 024 209	(30 185 762)
Total du résultat global de l'exercice	184 430 416	70 209 971
<b>Capitaux propres accumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>224 454 625</b>	40 024 209

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## État des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Note	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
<b>Activités d'exploitation :</b>			
Total du résultat global		184 430 416	70 209 971
Moins :			
Amortissement des biens, de l'équipement et des actifs incorporels	6	568 394	439 116
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	7	4 063 285	3 602 200
Intérêts sur les emprunts	15	1 973 663	2 175 408
Charges d'intérêts sur les contrats de location	15	1 012 933	827 539
Intérêts payés sur les contrats de location		(1 012 933)	(615 990)
Radiation d'actifs au titre de droits d'utilisation	7	43 894	-
Perte à la cession d'actifs	14	7 858	7 586
		191 087 510	76 645 830
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :			
Créances clients et autres débiteurs	4	(146 842)	1 354 822
Stocks	5	(2 181 677)	(35 109 666)
Charges payées d'avance		(95 023)	(575 936)
Fournisseurs et dettes diverses	8	44 968 991	55 270 066
Provisions	9	(53 878)	223 387
<b>Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>233 579 081</b>	<b>97 808 503</b>
<b>Activités d'investissement :</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	(464 333)	(1 462 143)
Acquisition d'actifs au titre de droits d'utilisation	7	(337 994)	-
<b>Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement</b>		<b>(802 327)</b>	<b>(1 462 143)</b>
<b>Activités de financement :</b>			
Paiements locatifs	7	(3 440 794)	(2 731 216)
Paiements anticipés des actifs au titre du droit d'utilisation en cours de construction	7	(413 543)	(432 465)
Remboursements d'emprunts	10	(9 386 099)	(9 386 099)
<b>Trésorerie nette utilisée dans les activités de financement</b>		<b>(13 240 436)</b>	<b>(12 549 780)</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>		<b>219 536 318</b>	<b>83 796 580</b>
<b>Trésorerie, début d'année</b>		<b>166 393 918</b>	<b>82 597 338</b>
<b>Trésorerie, fin d'année</b>		<b>385 930 236</b>	<b>166 393 918</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



---

# **SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS**

## **Notes complémentaires**

*(en dollars canadiens)*

---

### **Index des notes aux états financiers**

1.	Informations organisationnelles et générales	42
2.	Base de présentation et principaux jugements et méthodes comptables	42
3.	Trésorerie	49
4.	Créances clients et autres débiteurs	49
5.	Stocks	49
6.	Biens, équipement et immobilisations incorporelles	50
7.	Contrats de location	51
8.	Fournisseurs et dettes diverses	54
9.	Provisions	55
10.	Emprunts	55
11.	Produits	56
12.	Coût des ventes	56
13.	Autres produits	57
14.	Frais de vente, généraux, et administratifs	57
15.	Produits financiers et charges financières	57
16.	Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages sociaux à long terme	58
17.	Gestion des risques financiers	58
18.	Gestion du capital	60
19.	Parties liées	60
20.	Éventualités	61
21.	Chiffres comparatifs	62

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

*(en dollars canadiens)*

---

### 1. Informations organisationnelles et générales

La Société ontarienne de vente du cannabis (la « SOVC ») est une personne morale sans capital-actions constituée en vertu de la Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis, L.O. 2017, chapitre 26, annexe 2 (la « Loi »). La SOVC a été constituée le 12 décembre 2017 en tant que mandataire de la Couronne.

La Loi autorise la SOVC à acheter, avoir en sa possession et vendre du cannabis non médicinal et des produits connexes et octroie à la SOVC le droit exclusif de vendre dans la province du cannabis non médicinal à des utilisateurs finaux par l'intermédiaire d'un service de commande en ligne et à des clients en gros détenteurs d'une licence de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (« CAJO ») aux fins de la vente de cannabis dans des magasins exploités en mode privé.

À titre de société de la Couronne de l'Ontario, la SOVC est exempte d'impôts sur les bénéfices. Aux termes de la Loi, la SOVC versera ses bénéfices nets à la province de l'Ontario sous la forme et aux moments fixés par le gouvernement.

L'exercice de la SOVC commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'exercice suivante.

Le siège social de la SOVC est situé au 4100, rue Yonge, 2<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario, Canada, M2P 2B5.

### 2. Base de présentation et principaux jugements et méthodes comptables

#### 2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers audités ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 29 juin 2022.

#### 2.2 Base de présentation

Les présents états financiers sont établis sur la base du coût historique. Le coût est comptabilisé en fonction de la juste valeur de la contrepartie versée en échange des actifs.

#### 2.3 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement de la SOCV.

#### 2.4 Normes comptables, amendements et interprétations publiés, mais pas encore en vigueur

Aucune norme IFRS qui n'est pas encore en vigueur ne devrait avoir une incidence importante sur la SOCV.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

*(en dollars canadiens)*

---

### 2.5 Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont par la suite évalués au coût amorti. La valeur comptable des créances clients et autres débiteurs est réduite au moyen d'une provision pour pertes sur créances attendues pour la durée de vie.

Les créances clients ne s'appliquent pas actuellement à la SOVC, car le paiement est reçu des clients avant l'expédition des marchandises. Les autres débiteurs sont composés de créances sur cartes de crédit, déduction faite des provisions pour pertes sur créances attendues, des débiteurs divers, des crédits de taxe sur les intrants recouvrables et des intérêts à recevoir sur les soldes de trésorerie.

La valeur comptable des comptes clients sur la rétrofacturation est réduite au moyen d'une provision lorsqu'il existe une indication objective que la SOVC ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus par un vendeur sur la rétrofacturation. La SOVC utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les créances clients et autres débiteurs et comptabilise la correction de valeur pour pertes à titre de pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Il s'agit des insuffisances prévues des flux de trésorerie contractuels, compte tenu de la possibilité de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La SOVC évalue la dépréciation des créances sur cartes de crédit sur une base individuelle, car elles présentent des caractéristiques de risque de crédit distinctes. La SOVC établit une provision sur les créances de rétrofacturation des fournisseurs en tenant compte d'indicateurs externes, des tendances économiques actuelles, de l'expérience historique et des prévisions des conditions économiques futures. Lorsque les créances sont jugées irrécouvrables, elles sont radiées de la provision. La perte est comptabilisée à titre de frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat global.

### 2.6 Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités diminué des frais de vente variables applicables.

Le coût comprend toutes les dépenses directes engagées pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, déduction faite des remises des fournisseurs. Les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette lorsque le coût des stocks n'est pas jugé recouvrable.

### 2.7 Immobilisations corporelles

Les dépenses en immobilisations dont la durée d'utilité excède l'exercice sont évaluées au coût historique, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

L'amortissement est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global sur la durée d'utilité attendue de chaque composante importante des immobilisations corporelles, selon le mode linéaire. Les durées d'utilité et la méthode d'amortissement sont revues à chaque date de clôture et l'effet de toute modification d'estimation est pris en compte de manière prospective.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

---

Le coût de remplacement ultérieur d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la partie iront à la SOVC et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de l'immobilisation corporelle remplacée est décomptabilisée si elle est cédée ou si aucun avantage économique futur n'est attendu. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Matériel informatique	4 ans
Meubles et agencements	10 années
Améliorations locatives	Durée initiale du contrat de locations de l'immeuble + 1 période de renouvellement

Les immobilisations corporelles en cours sont évaluées au coût historique. L'amortissement commence dès qu'ils sont prêts à être mis en service.

### 2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis à l'externe, dont la durée d'utilité estimée est de trois à quatre ans.

### 2.9 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Après la comptabilisation d'un actif, une immobilisation corporelle et incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable. Pour déterminer si une immobilisation corporelle et des immobilisations incorporelles est avec facultés affaiblies, la SOVC examine si :

- La valeur de l'actif a diminué de façon importante.
- Des changements significatifs ayant des effets négatifs sur la SOVC ont eu lieu, impactant l'utilisation de l'actif.
- La valeur comptable d'un actif net est nettement supérieure à sa valeur marchande évaluée.
- Il existe des preuves d'obsolescence ou des dommages physiques, ayant un impact important sur la situation financière de la SOVC.

Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui est la plus élevée entre sa juste valeur diminuée du coût de sortie et sa valeur d'utilité, doit être déterminée. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est estimée inférieure à la valeur comptable, le montant de l'actif ou de l'UGT est ramené à sa valeur recouvrable.

Toute perte de valeur est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle elle survient.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

*(en dollars canadiens)*

---

### 2.10 Contrats de location

La SOVC évalue si un contrat est un contrat de location ou contient un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat de location confère le droit de décider de l'utilisation et d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques d'un bien déterminé pour une période donnée en échange d'une contrepartie.

Sauf pour les contrats de location à court terme ou lorsque le bien sous-jacent est de faible valeur, la SOVC comptabilise une obligation à la date de début du contrat de location. Le montant initial de l'obligation résultant de contrats de location est constitué de la valeur actualisée des paiements de loyer pour la durée du contrat de location. La durée du contrat de location est la durée non résiliable pendant laquelle la SOVC a le droit d'utiliser le bien, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par les options de prolongation ou de résiliation qu'elle est raisonnablement certaine d'exercer.

Les paiements de loyers sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être déterminé facilement. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, les paiements de loyers sont actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la SOVC, soit le taux applicable de l'Office ontarien du financement (l'« OOF ») à la date de début du contrat de location. Par la suite, l'obligation locative est évaluée en augmentant l'obligation pour refléter les intérêts et en diminuant l'obligation pour refléter les paiements. L'obligation locative est réévaluée pour refléter la réévaluation ou la modification ou pour refléter les paiements de loyers fixes en substance. Les paiements de loyers révisés sont actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la SOVC à la date de réévaluation lorsque le taux implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Le montant de la réévaluation de l'obligation locative est présenté comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation. À titre d'exception, lorsque la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro, tout excédent est comptabilisé dans l'État du résultat net et du résultat global.

Les actifs liés à un droit d'utilisation sont évalués à leur coût, qui comprend le montant initial de la dette de location, les paiements de location effectués à la date de début de la location ou avant, moins les incitatifs reçus, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état qui seront encourus. Les actifs à droit d'usage en cours de construction sont capitalisés lorsque les paiements de location sont effectués avant la date de commencement. Les biens en cours de construction ne sont pas amortis jusqu'à ce qu'ils soient disponibles pour l'utilisation. Les actifs au titre de droits d'utilisation en construction sont par la suite transférés dans la catégorie applicable et l'amortissement commence sur la durée du contrat de location.

Dans le cas des contrats de location à court terme ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

Pour des raisons pratiques, la norme IFRS 16 permet au locataire de ne pas séparer les composants non liés au contrat de location et de comptabiliser plutôt les composants liés au contrat de location et les composants connexes non liés au contrat de location comme une seule entente. La SOVC n'a pas utilisé cet expédient pratique, de sorte qu'elle tient compte de chaque élément du contrat de location et que tout composant connexe non lié au contrat de location est considéré comme un élément distinct. Les composants non liés au contrat de location, comme les impôts fonciers, les frais de gestion et les services publics, ont été passés en charges tout au long de l'exercice.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

---

### 2.11 Fournisseurs et dettes diverses

Les fournisseurs et dettes diverses sont classés en tant qu'autres passifs financiers et sont généralement à court terme de par leur nature et viennent à échéance à moins d'un an de la date de l'état de la situation financière. Les dettes fournisseurs ne portent pas d'intérêt et sont initialement évaluées à la juste valeur et réévalués ultérieurement au coût après amortissement.

La rétrofacturation des fournisseurs est portée en diminution des passifs lorsque la SOVC dispose d'un droit légalement exécutoire de compenser le montant à recevoir et qu'elle a l'intention de régler sur une base nette.

### 2.12 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résulte d'un événement passé, et que la transmission d'avantages économiques sera probablement nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### 2.13 Emprunts

Les emprunts sont des passifs financiers dont l'échéance initiale est à plus d'un an. Ils sont initialement évalués à la juste valeur, diminuée des coûts d'exploitation, et leur évaluation ultérieure se fait au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.14 Avantages sociaux

#### Coûts des prestations de retraite

La SOVC assure des prestations de retraite selon un régime à prestations déterminées à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui choisissent d'y cotiser) par l'intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP). C'est la Province qui, à titre de seul promoteur de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de co-commanditaire du fonds, fixe la cotisation annuelle de la SOVC à ce fonds. Comme c'est aux promoteurs qu'il incombe de veiller à la viabilité financière des fonds de retraite, les excédents et les passifs non capitalisés par les évaluations actuarielles exigées par la loi ne sont pas des éléments d'actif ni des obligations de la SOVC

La SOVC n'a pas d'obligation nette à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées, car le régime est établi par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario contrôle toutes les entités comprises dans les régimes de retraite. La SOVC a classé ces régimes comme des régimes d'État puisqu'il n'y a pas d'entente contractuelle ni de politique officielle pour imputer le coût net des prestations définies des régimes à la SOVC. Par conséquent, la SOVC comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi comme un régime à cotisations déterminées et les impute à l'État des résultats et à d'autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle les cotisations deviennent payables.

#### Avantages sociaux à court terme

Les avantages sociaux à court terme sont les avantages sociaux que la SOVC s'attend à régler en totalité dans un délai de 12 mois de la clôture de l'exercice où ils ont été acquis par le personnel.

#### Autres avantages sociaux à long terme

Les avantages sociaux des employés autres que ceux fournis par la province comprennent la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« WSIB ») et l'invalidité de longue durée (« ILD »). Ces régimes offrent des prestations de protection du revenu à long terme aux employés lorsqu'ils ne fournissent plus de services actifs.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

*(en dollars canadiens)*

---

En tant qu'employeur mentionné à l'Annexe 2, la SOVC est un employeur autoassuré et doit donc payer le coût total des demandes de règlement à mesure que les paiements sont exigibles et couvrir toutes les dépenses administratives liées à la WSIB. La WSIB conserve l'entière autorité sur le processus d'admissibilité des demandes de règlement en vertu de l'Annexe 2.

Les autres avantages sociaux à long terme sont les avantages sociaux que la SOVC ne s'attend pas à régler en totalité dans un délai de 12 mois de la clôture de l'exercice où ils ont été acquis par le personnel. Les provisions relatives aux avantages sociaux à long terme sont évaluées à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs.

### 2.15 Recettes

Les produits tirés de la vente de produits de gros et de cybercommerce sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue de la vente de produits dans le cours normal des activités de la SOVC, moins les taxes applicables, les retours réels et prévus. Les produits tirés des ventes en gros et du commerce électronique sont comptabilisés lorsque le client reçoit le produit ou lorsqu'il estime que le client le recevra.

Les produits tirés du programme d'abonnement aux services de données sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue des participants au programme, déduction faite des taxes applicables. Les produits tirés du programme d'abonnement aux services de données sont constatés au moment où les frais annuels sont facturés.

### 2.16 Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des stocks passés en charges au cours de l'exercice et les autres coûts que la Société a engagés pour s'acquitter de ses obligations de prestation envers les clients.

### 2.17 Autres revenus

Les autres produits comprennent les produits tirés des jours de négociation, qui sont comptabilisés lorsque l'événement est tenu, et les produits tirés des honoraires facturés. Le revenu tiré du jour de négociation et les frais facturés peuvent être évalués de façon fiable.

### 2.18 Produits et charges financiers

Les produits financiers consistent en intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie.

Les charges financières sont constituées des intérêts sur les emprunts et sur les obligations résultant de contrats de location.

Le calcul des produits financiers et des charges financières est fait selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.19 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la SOVC devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

---

L'évaluation des instruments financiers au cours des périodes ultérieures et la comptabilisation des variations de la juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La SOVC a classé et évalué ses instruments financiers comme suit :

<u>Actifs/passifs financiers</u>	<u>Évaluation</u>
Trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Fournisseurs et dettes diverses	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti

### Coût amorti

Cette catégorie d'évaluation s'applique aux instruments financiers dans lesquels des actifs sont détenus en vue de la perception de flux de trésorerie contractuels dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt. La trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les fournisseurs, dettes et emprunts divers sont évalués au coût amorti.

### Évaluations à la juste valeur

La SOVC n'a pas d'instruments financiers évalués à la juste valeur.

## 2.20 Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations fournies à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des produits et des charges de la période de présentation de l'information financière. La direction révisé périodiquement ses estimations; les changements sont constatés dans les états financiers de la période où leur nécessité est avérée.

Les jugements et les sources d'incertitude d'estimation qui ont un effet important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont présentés dans les notes relatives aux éléments auxquels ils se rapportent.

### Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants, ce qui a obligé la SOVC à utiliser des estimations liées aux fluctuations des pertes, aux prix de détail futurs, à l'incidence des rabais consentis par les fournisseurs sur le coût, au caractère saisonnier et aux coûts nécessaires à la vente des stocks.

### Contrats de location

La direction exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée d'un contrat de location pour chaque contrat. La direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un incitatif économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans les principales tenures à contrat de location, les pratiques commerciales passées et la durée restante avant que l'option puisse être exercée. Les périodes visées par les options de renouvellement ne sont incluses dans la durée du contrat de location que si la direction a la certitude raisonnable de renouveler le contrat. La direction estime que le seuil est raisonnablement certain. Des changements dans la conjoncture économique ou dans le secteur du cannabis pourraient avoir une incidence sur l'évaluation par la direction de la durée des contrats de location, et tout changement dans l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence importante sur l'état de la situation financière et l'état du résultat net et du résultat global de la SOVC.



# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives, la SOVC doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminé. La direction détermine le taux d'emprunt marginal en utilisant le taux applicable de l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») à la date de début du contrat de location.

### Provisions

Des provisions ont été constituées à l'égard de certains avantages sociaux, retours sur ventes, résiliations de contrats et produits reportés. Ces provisions sont des estimations, les coûts réels et le calendrier des flux de trésorerie futurs dépendent d'événements futurs. Toute différence entre les attentes et le passif futur réel sera comptabilisée dans la période au cours de laquelle cette détermination est faite.

### 3. Trésorerie

La trésorerie au 31 mars 2022 comprend les comptes bancaires portant intérêt. La SOVC ne détenait aucun équivalent de trésorerie au 31 mars 2022 (néant en 2021).

### 4. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs comprennent ce qui suit :

	March 31, 2022	March 31, 2021
Créances de rétrofacturation	252 112	344 916
Provision pour pertes de crédits attendues	(30 667)	(217 468)
Crédits de taxe sur les intrants recouvrables	-	326 560
Créances diverses	379 267	283 735
Créances clients	33 807	-
Intérêts à recevoir	334 328	84 262
	<b>968 847</b>	822 005

En raison de la nature à court terme des créances, leur juste valeur approche leur valeur comptable. Les comptes clients sur cartes de crédit se composent des soldes de comptes clients sur cartes de crédit liés à la protection des prix ou aux produits retournés. La valeur comptable des créances sur cartes de crédit est réduite au moyen d'une provision à des niveaux jugés adéquats pour absorber les pertes de crédit. Les recouvrements ultérieurs de créances précédemment provisionnées sont portés au crédit des frais de vente, généraux et administratifs.

Le montant des pertes sur créances attendues pour la durée de vie sur les clients et autres débiteurs, plus précisément les créances sur cartes de crédit, s'élève à 30 667 \$ (217 468 \$ en 2021). Des renseignements sur l'exposition du SOVC au risque de crédit et une analyse de la provision pour pertes sur créances à l'égard des pertes de crédit attendues sont présentés à la note 17.

### 5. Stocks

Au 31 mars 2022, la valeur comptable des stocks a été réduite d'une provision de 4 014 564 \$ (870 624 \$ en 2021) pour la ramener à la valeur de réalisation nette. Aucun stock n'a été donné en garantie.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

Le coût des stocks vendus et comptabilisé dans le coût des ventes au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'est établi à 890 246 064 \$ (483 829 965 \$ en 2021). Ce montant comprend des réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours de l'exercice de 4 014 564 \$ (870 624 \$ en 2021).

Les réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours de périodes antérieures et reprises au cours de l'exercice se sont élevées à 870 624 \$ (2 111 961 \$ en 2021). La reprise des dépréciations résulte de la vente au vendeur ou de la facturation du coût des stocks au vendeur au moment de la restitution ou de la destruction.

Les réductions de valeur et les reprises sont incluses dans le coût des ventes des stocks.

### 6. Biens, équipement et immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette et les variations du coût et de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et incorporelles.

Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

	Matériel informatique	Meubles et agencements	Logiciel	Améliorations locatives	Améliorations locatives en cours	Total
<b>Coût</b>						
Solde au 31 mars 2021	894 906	1 343 335	15 002	1 165 824	1 173 752	4 592 819
Acquisitions	158 480	48 333	-	61 160	196 360	464 333
Virement	-	-	-	1 330 476	(1 330 476)	-
Cessions	(24 518)	(2 776)	-	-	-	(27 294)
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>1 028 868</b>	<b>1 388 892</b>	<b>15 002</b>	<b>2 557 460</b>	<b>39 636</b>	<b>5 029 858</b>
<b>Cumul des amortissements</b>						
Solde au 31 mars 2021	457 800	252 150	7 799	167 874	-	885 623
Amortissements	234 973	133 068	3 561	196 792	-	568 394
Cessions	(18 660)	(776)	-	-	-	(19 436)
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>674 113</b>	<b>384 442</b>	<b>11 360</b>	<b>364 666</b>	<b>-</b>	<b>1 434 581</b>
<b>Valeur comptable</b>						
Au 31 mars 2021	437 106	1 091 185	7 203	997 950	1 173 752	3 707 196
<b>Au 31 mars 2022</b>	<b>354 755</b>	<b>1 004 450</b>	<b>3 642</b>	<b>2 192 794</b>	<b>39 636</b>	<b>3 595 277</b>

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

	Matériel informatique	Meubles et agencements	Logiciel	Améliorations locatives	Améliorations locatives en cours	Total
<b>Coût</b>						
Solde à 31 mars 2020	783 000	1 349 944	10 816	995 824	-	3 139 584
Acquisitions	114 205	-	4 186	170 000	1 173 752	1 462 143
Cessions	(2 299)	(6 609)	-	-	-	(8 908)
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>894 906</b>	<b>1 343 335</b>	<b>15 002</b>	<b>1 165 824</b>	<b>1 173 752</b>	<b>4 592 819</b>
<b>Cumul des amortissements</b>						
Solde au 31 mars 2020	254 473	119 334	3 764	70 258	-	447 829
Amortissements	204 649	132 816	4 035	97 616	-	439 116
Cessions	(1 322)	-	-	-	-	(1 322)
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>457 800</b>	<b>252 150</b>	<b>7 799</b>	<b>167 874</b>	<b>-</b>	<b>885 623</b>
<b>Valeur comptable</b>						
Au 31 mars 2020	528 527	1 230 610	7 052	925 566	-	2 691 755
<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>437 106</b>	<b>1 091 185</b>	<b>7 203</b>	<b>997 950</b>	<b>1 173 752</b>	<b>3 707 196</b>

## 7. Contrats de location

### a) Dettes de location

Le tableau suivant présente les variations de la dette locative pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

	Locaux de bureau	Locaux du centre de distribution	Équipement du centre de distribution	Total
<b>Solde, au 31 mars 2021</b>	<b>10 661 128</b>	<b>33 406 582</b>	<b>4 358 296</b>	<b>48 426 006</b>
Acquisitions	-	-	5 965 562	5 965 562
Paiements de principal	(611 556)	(1 155 507)	(1 673 731)	(3 440 794)
<b>Solde, au 31 mars 2022</b>	<b>10 049 572</b>	<b>32 251 075</b>	<b>8 650 127</b>	<b>50 950 774</b>
			<b>31 mars 2022</b>	31 mars 2021
Portion actuelle			<b>3 953 520</b>	2 993 508
Portion à long terme			<b>46 997 254</b>	45 432 498
			<b>50 950 774</b>	48 426 006

Les intérêts débiteurs sur ces obligations de location pour l'exercice clos le 31 mars 2022 se sont élevées à 1 012 933 \$ (827 538 \$ en 2021). Le total des sorties de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022 s'est élevé à 4 453 727 \$ (3 347 205 \$ en 2021), intérêts compris.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

---

### Analyse des échéances des dettes de location

L'analyse des échéances des obligations locatives reflétant les futurs paiements contractuels de location qui devraient être effectués au cours des cinq prochaines années et au-delà se présente comme suit :

	<b>31 mars 2022</b>
Moins d'un an	<b>5 077 102</b>
Un à cinq ans	<b>18 568 432</b>
Après	<b>36 860 918</b>
<b>Total des paiements de location non actualisés</b>	<b>60 506 452</b>
Moins : Intérêts théoriques sur le contrat de location	<b>(9 555 678)</b>
<b>Total des paiements de location actualisés</b>	<b>50 950 774</b>

### Contrats de location à court terme

Les charges liées aux contrats de location à court terme (locaux à bureaux à court terme et installations d'entreposage) comptabilisées selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location se sont établies à néant pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (13 189 \$ en 2021). Au 31 mars 2022, les engagements pour les contrats de location à court terme sont de néant (néant en 2021).

### Contrats de location de biens de faible valeur

Les charges liées aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (mobiliers de bureau, agencements et matériel informatique du centre de distribution dont le bien sous-jacent est de faible valeur), comptabilisées selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, soit de 36 mois à 60 mois, se sont établies à 361 965 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (273 573 \$ en 2021). Au 31 mars 2022, les engagements pour les contrats de location de faible valeur sont de 419 623 \$ (318 364 \$ en 2021).

### Contrat de location de bureaux

La SOVC a conclu un contrat de location de bureaux au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020. Le contrat de location est d'une durée de 5 ans et comporte deux options de prolongation de 5 ans chacune. Les paiements au titre de la location ont été actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'OOF à la date de début du contrat de location.

### Location du centre de distribution

La SOVC a conclu un contrat de location visant un centre de distribution au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021. Le contrat de location est d'une durée de 10 ans et comporte deux options de prolongation de 5 ans chacune. Les paiements au titre de la location ont été actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'OOF à la date de début du contrat de location.

### Équipement du centre de distribution - loué

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la SOVC a conclu d'autres contrats de location de matériel pour le centre de distribution. Les durées des contrats de location varient de 36 mois à 60 mois et sont assorties de durées optionnelles d'un an. Les paiements au titre de la location ont été actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'OOF à la date de début du contrat de location.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

### Équipement du centre de distribution - acheté

Quelques contrats de location de matériel sont venus à échéance au cours de l'exercice et la SOVC a choisi d'acheter les actifs sous-jacents à une juste valeur marchande sans lien de dépendance déterminée à la fin de la durée du contrat de location. Les coûts d'achat mesurables ont été ajoutés à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation à la fin de la durée du contrat de location. La valeur comptable résiduelle des actifs au titre de droits d'utilisation acquis est amortie sur leur durée d'utilité économique résiduelle.

### Loyers variables

Le total des charges locatives variables qui ne sont pas incluses dans l'évaluation des obligations locatives s'élève à 671 274 \$ (509 383 \$ en 2021).

### Contrats de location engagés

Au 31 mars 2022, la SOVC n'avait aucun contrat de location engagé (4 660 538 \$ en 2021).

### b) Actifs au titre du droit d'utilisation

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des actifs au titre du droit d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

	Bureaux	Locaux du centre de distribution	Équipement du centre de distribution <sup>1</sup>	Équipement du centre de distribution en construction	Total
<b>Cout</b>					
Solde au 31 mars 2021	11 576 564	34 582 065	5 345 113	252 159	51 755 901
Acquisitions	-	-	6 014 361	707 643	6 722 004
Modifications	-	-	(4 905)	-	(4 905)
Transferts	-	-	915 908	(915 908)	-
Cessions	-	(1 043 388)	-	-	(1 043 388)
Radiations	-	-	-	(43 894)	(43 894)
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>11 576 564</b>	<b>33 538 677</b>	<b>12 270 477</b>	<b>-</b>	<b>57 385 718</b>
<b>Cumul des amortissements</b>					
Solde au 31 mars 2021	1 518 238	2 095 591	822 005	-	4 435 834
Amortissements	759 119	1 696 870	1 607 296	-	4 063 285
Transferts	-	-	-	-	-
Cessions	-	(1 043 388)	-	-	(1 043 388)
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>2 277 357</b>	<b>2 749 073</b>	<b>2 429 301</b>	<b>-</b>	<b>7 455 731</b>
<b>Valeur comptable</b>					
Au 31 mars 2021	10 058 326	32 486 474	4 523 108	252 159	47 320 067
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>9 299 207</b>	<b>30 789 604</b>	<b>9 841 176</b>	<b>-</b>	<b>49 929 987</b>

<sup>1</sup> L'équipement du centre de distribution se compose d'actifs de droits d'utilisation loués et achetés.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des actifs au titre du droit d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

	Locaux de bureau	Locaux du centre de distribution	Équipement du centre de distribution	Équipement du centre de distribution en construction	Total
<b>Coût</b>					
Solde à 31 mars 2020	11 576 564	3 360 829	-	-	14 937 393
Acquisitions	-	33 538 675	5 164 807	432 465	39 135 947
Modifications	-	(1 635 186)	-	-	(1 635 186)
Transferts	-	-	180 306	(180 306)	-
Cessions	-	(682 253)	-	-	(682 253)
<b>Solde à 31 mars 2021</b>	<b>11 576 564</b>	<b>34 582 065</b>	<b>5 345 113</b>	<b>252 159</b>	<b>51 755 901</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde à 31 mars 2020	759 119	756 768	-	-	1 515 887
Amortissements	759 119	2 021 076	822 005	-	3 602 200
Cessions	-	(682 253)	-	-	(682 253)
<b>Solde à 31 mars 2021</b>	<b>1 518 238</b>	<b>2 095 591</b>	<b>822 005</b>	<b>-</b>	<b>4 435 834</b>
<b>Valeur comptable</b>					
Comme à 31 mars 2020	10 817 445	2 604 061	-	-	13 421 506
<b>Solde à 31 mars 2021</b>	<b>10 058 326</b>	<b>32 486 474</b>	<b>4 523 108</b>	<b>252 159</b>	<b>47 320 067</b>

## 8. Fournisseurs et dettes diverses

Les fournisseurs et dettes diverses comprennent ce qui suit :

	31 mars 2022	31 mars 2021
Stocks à payer et charges à payer	164 682 928	118 489 276
Reprises portées en diminution des stocks à payer	(4 317 445)	(4 176 653)
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	8 968 740	12 579 257
Crédits d'impôt sur les intrants à payer	2 476 049	-
Produit différé	58 085	125 741
Dépôts de clients	256 625	138 370
	172 124 982	127 155 991

En raison de leur nature à court terme, la juste valeur des fournisseurs et dettes diverses se rapproche de leur valeur comptable.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

### 9. Provisions

Les tableaux suivants représentent les modifications apportées aux dispositions de la SOVC :

Continuité des provisions pour l'exercice clos le 31 mars 2022

	<b>Avantages sociaux à court terme</b>	<b>Autre</b>	<b>Total</b>
Solde au 31 mars 2021	1 254 320	540 761	1 795 081
Provisions complémentaires constatées au cours de l'exercice	1 168 597	251 606	1 420 203
Utilisation de la provision	(1 254 320)	(219 761)	(1 474 081)
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>1 168 597</b>	<b>572 606</b>	<b>1 741 203</b>

Continuité des provisions pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	<b>Résiliations de contrats</b>	<b>Avantages sociaux à court terme</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Solde au 31 mars 2020	531 060	1 303 446	175 371	2 009 877
Provisions supplémentaires comptabilisées au cours de l'exercice	-	1 254 320	450 761	1 705 081
Reprise de provision	(134 044)	-	-	(134 044)
Utilisation de la provision	(397 016)	(1 303 446)	(85 371)	(1 785 833)
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>-</b>	<b>1 254 320</b>	<b>540 761</b>	<b>1 795 081</b>

Toutes les provisions sont classées comme étant à court terme. La provision au titre des avantages du personnel comprend les avantages du personnel à court terme qui devraient être payés au cours de l'exercice suivant. Les autres provisions comprennent les avantages du personnel à long terme (se reporter à la note 2.14) et une allocation pour retours sur ventes. La provision pour retours sur ventes est estimée en fonction des tendances historiques en matière de retours sur ventes.

### 10. Emprunts

Au 31 mars 2022, l'évolution des emprunts se présente comme suit :

	<b>Prêt de l'OOF</b>	
	<b>31 mars 2022</b>	<b>31 mars 2021</b>
<b>Solde, au 31 mars 2021</b>		74 753 617
Paiements de principal		(9 386 099)
Accrétion des intérêts		1 973 663
<b>Solde, au 31 mars 2022</b>		<b>67 341 181</b>
	<b>31 mars 2022</b>	<b>31 mars 2021</b>
Prêt de l'OOF	<b>67 341 181</b>	74 753 617
Moins : partie courante des emprunts	<b>(9 386 099)</b>	(9 386 099)
Emprunts non courants	<b>57 955 082</b>	65 367 518

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

Le 14 février 2018, la SOVC a conclu une convention de prêt avec l'OOF et le ministère des Finances, visant deux installations, afin de financer la mise sur pied et les activités initiales de la SOVC. Aux termes de la première facilité, la SOVC reçoit une avance, dont elle peut prélever des fonds aux termes de l'OOF jusqu'à concurrence d'un capital maximal de 150 000 000 \$, avec une date d'échéance au 31 décembre 2019. Le montant en capital de la facilité, plus les intérêts courus, doivent être remboursés au moyen de l'avance de la facilité deux le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au 31 décembre 2019, le solde cumulatif total du prêt au titre de la première facilité, y compris les intérêts, était de 81 405 414 \$. Conformément aux modalités de la convention d'emprunt, le solde d'emprunt cumulatif de la facilité un a été entièrement remboursé au moyen de fonds prélevés sur la facilité deux le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La deuxième facilité est un emprunt à terme non renouvelable de 10 ans qui porte intérêt au taux annuel de 2,79 %, composé semestriellement, et est remboursable en versements semestriels égaux de 4 693 049 \$ à compter du 30 juin 2020. Le prêt n'est pas garanti et vient à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2030.

La juste valeur des emprunts au 31 mars 2022 se rapproche de leur valeur comptable.

### 11. Produits

Les produits sont composés de la vente de produits du cannabis et d'accessoires, déduction faite des retours, et des frais de livraison, et sont comptabilisés au moment où le client reçoit le produit.

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
Produits tirés des ventes en gros	1 107 774 064	518 569 666
Produits tirés du commerce électronique	72 692 817	132 936 140
Programme d'abonnement aux données	382 500	200 000
	<b>1 180 849 381</b>	651 705 806

Les pertes sur créances subies sur les transactions de commerce électronique se sont élevées à 34 645 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (56 891 \$ en 2021). Reportez-vous à la remarque 17.

### 12. Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des produits vendus, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, ainsi que les autres coûts engagés par la SOVC pour s'acquitter de ses obligations contractuelles envers ses clients.

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
Coût des marchandises vendues	890 246 064	483 829 965
Frais de livraison	23 944 919	21 122 683
Les frais de transaction	327 797	798 320
	<b>914 518 780</b>	505 750 968



# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

### 13. Autres produits

Les autres produits comprennent les éléments suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
Droits, frais et honoraires	19 475	5 255
Gain sur disposition d'immobilisations	2 561	-
Reprise de provision pour résiliations de contrats	-	113 760
Produits de l'événement Trade Day	-	25 202
	<b>22 036</b>	<b>144 217</b>

### 14. Frais de vente, généraux, et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent ce qui suit :

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
Salaires et avantages	32 924 294	27 674 869
Entrepôt et logistique	28 883 587	25 754 284
Systèmes d'information et soutien en matière de technologie	5 189 081	7 928 148
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	4 063 285	3 602 200
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	568 394	439 116
Services professionnels	2 779 425	1 375 067
Services contractuels	2 704 347	2 223 263
Traitement des opérations de commerce électronique	1 404 645	2 576 359
Assurance	1 245 831	1 163 930
Frais d'occupation	843 972	907 631
Autres charges	395 460	414 842
Services de recrutement	140 080	87 855
Perte sur cession d'immobilisations	7 858	7 586
Recouvrement des créances irrécouvrables	(96 667)	(532 401)
	<b>81 053 592</b>	<b>73 622 749</b>

### 15. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et les charges financières comprennent ce qui suit :

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2022	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021
Produit d'intérêts sur les soldes bancaires	2 117 967	736 612
Intérêts débiteurs sur les obligations locatives (note 7)	(1 012 933)	(827 539)
Charge d'intérêts sur l'emprunt de l'OOF (note 10)	(1 973 663)	(2 175 408)
	<b>(868 629)</b>	<b>(2 266 335)</b>

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

*(en dollars canadiens)*

---

### 16. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages sociaux à long terme

#### (i) Avantages de retraite du personnel

Au cours de l'exercice, la SOVC a versé des cotisations de retraite aux régimes qui s'élevaient à 2 349 725 \$ (1 753 005 \$ en 2021). Ces montants sont inclus dans les salaires et charges sociales et présentés dans les frais de vente, généraux et administratifs à l'état du résultat et du résultat global.

#### (ii) Autres régimes d'avantages sociaux à long terme

Les autres avantages à long terme offerts par la SOVC comprennent des prestations de protection du revenu à long terme.

Au 31 mars 2022, le passif au titre des prestations de protection du revenu à long terme comptabilisé s'élevait à 480 000 \$ (321 000 \$ en 2021) et est inclus dans l'état du résultat net et du résultat global.

### 17. Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie et la politique de gestion du risque de crédit client de la SOVC concernant la gestion des risques financiers et les contrôles internes définissent un cadre prudentiel pour l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle des risques financiers. Ces politiques constituent un élément fondamental de la stratégie à long terme de la SOVC sur les questions telles que le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. La SOVC gère ses risques financiers dans l'optique de réduire le plus possible l'incidence négative qu'ils pourraient avoir sur ses résultats financiers. Les risques financiers auxquels la SOVC est exposée sont les suivants :

#### (a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la SOVC subisse une perte pécuniaire parce qu'une contrepartie financière ou une tierce partie a manqué à ses obligations financières ou contractuelles envers elle.

La SOVC réduit au minimum le risque de crédit lié à ses comptes de trésorerie en limitant ses activités bancaires et de gestion de trésorerie à des ententes conclues avec des banques de l'annexe I. Le paiement des commandes des détaillants autorisés est perçu par débit préautorisé au moment de l'expédition, ou payé d'avance, ce qui réduit considérablement la probabilité de perte de crédit. Le paiement des commandes des clients du commerce électronique est autorisé à la caisse, ce qui réduit considérablement la probabilité de perte de crédit. En outre, la SOVC utilise divers outils de détection de la fraude pour cerner les opérations de commerce électronique à risque élevé. Ces pratiques permettent à la SOVC de réduire au minimum le risque de crédit lié aux clients. Les créances clients totalisaient 33 807 \$ au 31 mars 2022 (néant en 2021).

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

La SOVC est exposée au risque de crédit dans les cas où la SOVC impute des montants aux fournisseurs, ce qui donne lieu à des soldes à payer à la SOVC. La SOVC atténue ce risque en examinant la position des débiteurs par rapport aux achats de stocks futurs prévus pour les compenser par la suite, le cas échéant. La SOVC analyse également la santé financière des fournisseurs et évalue leur capacité à respecter leurs obligations en fonction des informations disponibles, ainsi que le traitement actif des activités de recouvrement pour aider à atténuer le risque de non-paiement résultant des rétrofacturations aux fournisseurs. Une évaluation du risque est effectuée périodiquement, et une provision pour pertes sur créances attendues est comptabilisée en fonction du résultat de l'évaluation du risque. Les créances sur cartes de crédit sont décomptabilisées lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement.

La SOVC applique le modèle simplifié d'IFRS 9 pour comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour toutes les créances sur cartes de crédit, car ces éléments ne comportent pas de composante de financement importante.

Au 31 mars 2022, la SOVC estimait à 30 667 \$ (217 468 \$ en 2021) les pertes sur créances attendues pour la durée de vie, plus particulièrement sur les créances sur cartes de crédit. Les variations de la correction de valeur pour pertes sur créances se présentent comme suit :

	31 mars 2022	31 mars 2021
Solde d'ouverture	217 468	751 811
Provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice	8 568	22 204
Provision pour pertes inutilisées et reprises au cours de l'exercice	(195 369)	(556 547)
Solde de clôture	30 667	217 468

Le tableau suivant présente le classement chronologique des comptes clients sur la rétrofacturation de la SOVC :

	31 mars 2022	31 mars 2021
En souffrance depuis moins de 60 jours	46 216	19 571
61 à 180 jours en souffrance	-	46 674
En souffrance depuis plus de 180 jours	205 896	278 671
Total	252 112	344 916
Moins : Allocation de perte	(30 667)	(217 468)
<b>Créances rétrofacturées (nettes)</b>	<b>221 445</b>	<b>127 448</b>

Les pertes de crédit subies découlent d'opérations de clients du commerce électronique frauduleuses qui se produisent après l'expédition des produits. Se reporter aux notes 4 et 11.

### (b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SOVC n'ait pas la trésorerie nécessaire pour régler ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

---

La SOVC cherche à limiter le risque de liquidité en assurant une gestion et un suivi actif de ses réserves de trésorerie, afin de pouvoir disposer en tout temps de liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance et de parer aux imprévus. En outre, la SOVC a élaboré des politiques et des pratiques visant à maximiser le fonds de roulement.

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont tous exigibles dans l'exercice suivant la date de l'état de la situation financière. Se reporter à la note 7 pour une analyse des échéances des obligations locatives reflétant les paiements de location contractuels restants et à la note 10 pour des renseignements sur les paiements semestriels restants sur les emprunts jusqu'à leur échéance en 2030.

### (c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qui lui sont associés fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La SOVC est exposée à un risque de taux d'intérêt minime lié aux obligations de location, car les taux sont déterminés à la date de début, et à un risque minime sur le solde de son passif d'emprunt dû à l'OOF, car des taux d'intérêt amortissables sur 10 ans sont appliqués (se reporter à la note 10).

Selon l'évaluation de la SOVC, l'impact des variations des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat net.

## 18. Gestion du capital

La SOVC est une personne morale sans capital-actions. Sa structure du capital se compose d'emprunts et de capitaux propres cumulés. Au 31 mars 2022, le capital géré totalisait 291 795 806 \$ (114 777 826 \$ en 2021).

Les objectifs de la SOVC en matière de gestion du capital consistent à préserver son capital et à s'assurer des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières futures, notamment au remboursement des emprunts contractés auprès de l'OOF. L'atteinte de ces objectifs permet à la SOVC de financer sa croissance future.

Le conseil d'administration est responsable de la supervision de la direction, y compris les politiques liées à la gestion du risque financier. La direction de la SOVC est chargée de superviser sa structure de capital et d'atténuer les risques financiers en réponse à l'évolution des conditions économiques.

La SOVC n'est assujetti à aucune exigence externe en matière de capital.

## 19. Parties liées

Les parties liées de la SOVC comprennent la province et les ministères, les organismes, les sociétés de la Couronne et les membres clés de la direction de la SOVC, les membres proches de leurs familles ou les entités que ces personnes contrôlent individuellement ou collectivement.

Les opérations conclues avec les parties liées sont évaluées au montant de la contrepartie dont les parties liées ont convenu et sont les suivantes :

---

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

## Notes complémentaires

(en dollars canadiens)

---

### (a) Office ontarien de financement

Le 14 février 2018, la SOVC a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF et le ministre des Finances pour financer son démarrage, y compris les services partagés fournis par la LCBO. Au 31 mars 2022, le montant de l'emprunt s'élevait à 67 341 181 \$ (74 753 617 \$ en 2021), y compris les intérêts courus de 462 973 \$ (511 113 \$ en 2021) aux termes de la facilité deux (se reporter à la note 10).

### (b) Commission du Régime de retraite de l'Ontario, Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et Commission de l'assurance contre les accidents du travail

Les cotisations aux régimes de retraite se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi futurs du personnel et aux coûts des prestations constituées pour les autres régimes d'avantages à long terme du personnel sont présentées à la note 16.

### (c) Stewardship Ontario

En vertu de la *Loi de 2016 pour une Ontario sans déchets*, la SOVC est responsable de payer les municipalités par l'intermédiaire de Stewardship Ontario, un organisme de réacheminement des déchets financé par l'industrie, pour les coûts associés aux déchets de conteneurs et aux déchets autres que de conteneurs recyclés par les systèmes municipaux de boîtes bleues. La SOVC a commencé à contribuer à Stewardship Ontario au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, l'apport de la SOVC s'est élevé à 100 497 \$ (56 626 \$ en 2021) et ces dépenses sont incluses dans les frais de vente, généraux et administratifs à l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global.

### (d) Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la SOVC sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler ses activités. Il s'agit des administrateurs, du président-directeur général et des cadres supérieurs de la SOVC. Les administrateurs reçoivent des jetons de présence pour les réunions régulières du conseil d'administration et pour les séances du comité des finances et de la gouvernance et du comité des ressources humaines et de rémunération.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevait à 3 502 725 \$ (3 925 246 \$ en 2021), comprenant les salaires et avantages sociaux, les indemnités journalières des administrateurs et d'autres avantages sociaux à court terme.

## 20. Éventualités

### Lettre de crédit stand-by

Afin de satisfaire aux exigences relatives à la demande de paiement de cotisations énoncées dans la convention du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), la SOVC a conclu une lettre de crédit de soutien irrévocable avec l'une de ses institutions financières d'un montant de 350 000 \$ le 24 septembre 2021. Le bénéficiaire de cette lettre de crédit est le SEFPO. Le but de cette lettre de crédit est d'avoir des fonds disponibles pour être retirés et payables au SEFPO dans le cas où un paiement de cotisation est manqué au cours de la première année contractuelle où la SOVC est devenu un participant au régime de retraite du SEFPO OP Trust. Cette lettre de garantie est irrévocable, porte une commission au taux quotidien de 0,50 % payée d'avance et vient à échéance le 23 septembre 2022.

---

## SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

### Notes complémentaires

*(en dollars canadiens)*

---

Au 31 mars 2022, aucun montant n'avait été prélevé sur la lettre de crédit de soutien.

#### Autres éventualités

La SOVC est impliquée dans diverses actions en justice découlant du cours normal et de la conduite des affaires. Compte tenu de la difficulté inhérente à prédire l'issue de ces questions, la SOVC ne peut pas dire quelle sera l'issue de ces questions. Cependant, sur la base de l'évaluation juridique et des informations actuellement disponibles, la SOVC ne pense pas que les responsabilités, le cas échéant, découlant des litiges en cours auront un effet significatif sur les états financiers. Les règlements, le cas échéant, concernant ces passifs éventuels seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle le règlement aura lieu.

#### **21. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice considéré.

